

Bulletin Quotidien

QUOTIDIEN
D'INFORMATION
DOCUMENTATION
ET PROSPECTIVE

CRÉE EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

Jeudi 20 octobre 2011 – 38^{ème} année – N° 9710

Le n° (HT) 25 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 775 € – 6 mois : 2 630 € – 3 mois : 1 450 €

SOMMAIRE

VINGT-QUATRE HEURES 3

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Les principaux dirigeants européens se sont réunis à Francfort pour préparer le sommet de dimanche 5

La majorité à l'Assemblée continue à déminer le terrain avant le vote des articles du projet de loi de Finances 6

MM. Bruno LE ROUX et Michel SAPIN, proches du candidat du PS à l'élection présidentielle François HOLLANDE, participeront aux négociations menées par le PS avec EELV dans la perspective de 2012..... 8

La campagne de communication pour le vote des Français de l'étranger a démarré..... 11

Le Parti radical réaffirme son indépendance, la Droite populaire lance une pétition contre le droit des étrangers aux élections locales qui suscite des controverses au sein de l'UMP..... 11

PLFSS 2012 : l'Assurance complémentaire santé sera relevée, au 1^{er} janvier 2012, au niveau du plafond de ressources de la CMU, majoré de 35 % 14

La commission des Lois du Sénat rejette la proposition de loi sur l'encadrement militaire des mineurs délinquants 15

Pluralisme politique : les chaînes d'information iTélé, LCI et BFM TV, ainsi que les stations de radio Europe 1 et France Inter sont mises en demeure par le CSA 16

Le Conseil national des Barreaux tient sa Convention nationale sur le thème "Confiance et sécurité : nouveaux besoins de droit" 17

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Alain HENRY, directeur "Vietnam" à l'Agence Française de Développement, devrait se voir confier la direction du cabinet de M. Henri de RAINCOURT, ministre chargé de la Coopération..... 19

M. Luc RIGOUZZO, ingénieur agronome, directeur du cabinet de M. Henri de RAINCOURT, ministre chargé de la Coopération, va créer une plate-forme de conseil en financement et investissement liés à l'Afrique et la Méditerranée	19
M. Jean-Paul AMOUDRY, sénateur (UC) et conseiller général (NC) de la Haute-Savoie, élu vice-président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés-CNIL	20
M. Pierre LUNGHERETTI, jusqu'alors conseiller chargé du spectacle vivant, de l'action territoriale et de l'Outre-mer au cabinet de M. Frédéric MITTERRAND, ministre de la Culture et de la Communication, est promu directeur adjoint de ce cabinet.....	20
M. Pierre-Emmanuel BEGNY, qui était chargé de mission au cabinet de M. OLLIER, ministre chargé des Relations avec le Parlement, a été promu chef adjoint de ce cabinet	21
M. Antoine POUILLIEUTE, conseiller d'Etat, ancien ambassadeur et Brésil et au Vietnam, président de International Projects Governance-IPG, est nommé parallèlement président du conseil d'administration de France expertise internationale.....	22
M. David DOUILLET, ministre des Sports, complète son cabinet	22
Mme Dominique DANNA, jusqu'alors directeur de l'Etablissement public administratif la Masse des douanes, a été nommée directrice régionale des douanes et droits indirects à Orly.....	23
M. François DECOSTER, ancien directeur adjoint du cabinet de M. David DOUILLET au secrétariat d'Etat chargé des Français de l'étranger, conserve ces mêmes fonctions au cabinet de son successeur, M. Edouard COURTIAL	24
M. Jean-René GARCIA, ancien collaborateur de M. François BAROIN, a été nommé conseiller auprès de Mme Catherine BRECHIGNAC et de M. Jean-François BACH, secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences.....	25
M. Marc DUFOUR, directeur général de la Compagnie nationale Corse Méditerranée, devient président du directoire	26
Création du nouveau corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat.....	26
EN QUELQUES LIGNES	27
<u>SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES.....</u>	28
<u>POUR VOS DOSSIERS</u>	
Les rapporteurs spéciaux du budget au Sénat	30
<u>LIRE - VOIR - ENTENDRE.....</u>	33
<u>LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE</u>	35
<u>LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE.....</u>	38

VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

◆ Le Sénat a adopté hier le projet de loi regroupant l'ensemble des agents, de droit public et de droit privé, qui travaillent à l'exploitation, l'entretien et au développement des voies navigables en une "Agence voies navigables de France" (cf. "BQ" du 12 octobre). La droite UMP et Union centriste a voté pour tandis que la nouvelle majorité de sénatoriale PS, CRC, RDSE (à majorité PRG) et EELV s'est abstenue. Le projet de regroupement avait entraîné des grèves dans l'activité fluviale à l'appel de la CGT, FO et de la CFDT en mai et juin. La CFDT, la CGT et l'UNSA avaient ensuite signé le 24 juin un accord sur cet établissement. Cet accord, qui ne figurait pas dans le texte du gouvernement, a été réintroduit par la nouvelle majorité sénatoriale.

◆ L'indemnité de fonction du Défenseur des droits a été fixée à 68 400 euros bruts par an, selon un arrêté du Premier ministre publié hier au "Journal Officiel". Cette nouvelle autorité administrative indépendante, confiée à l'ancien président du CSA Dominique BAUDIS (cf. "BQ" du 23 juin), remplace le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) et la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS). M. BAUDIS avait, dès sa nomination le 22 juin, démissionné de son mandat de député européen et de la présidence de l'Institut du monde arabe (IMA). Sa rémunération est "exactement la même que celle de l'ex-médiateur de la République Jean-Paul DELEVOYE", a précisé son cabinet.

◆ Saisi de trois requêtes en annulation introduits par les sociétés Apple Inc et I Tunes contre le décret du 29 décembre 2009 relatif à l'organisation de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI) et de French Data Network contre le décret du 5 mars 2010 relatif au traitement automatisé des données à caractère personnel, le Conseil d'Etat les a rejeté considérant qu'aucun moyen soulevé par les sociétés requérantes n'était fondé. Le Conseil d'Etat rejette également la requête de la société French Data Network dirigée contre le décret du 26 juillet 2010 relatif à la procédure devant la commission de protection des droits de la HADOPI. Dans un communiqué, le président de la République, M. Nicolas SARKOZY, s'est réjoui que ces décisions "viennent juger dans des termes sans équivoque que l'équilibre trouvé entre les droits des créateurs et ceux des internautes est conforme aux standards internationaux de protection des libertés fondamentales".

◆ La ministre chargée de l'Outre-mer, Mme Marie-Luce PENCHARD, a lancé hier un nouvel appel au calme à Mayotte, touchée par un mouvement social "contre la vie chère", après le décès d'un manifestant, apparemment d'un malaise cardiaque, lors d'une échauffourée entre protestataires et policiers en plein centre de Mamoudzou. "Je souhaite que toute la lumière soit faite sur ce drame", a-t-elle ajouté après avoir rappelé que le parquet avait ouvert une enquête.

◆ La Corse pourrait enfin être dotée dans les prochains mois d'un "plan d'aménagement et de développement durable", après un vote au Sénat d'un projet de loi, légèrement modifié par des amendements d'origine socialiste, assouplissant les conditions d'élaboration d'un tel plan et rappelant les impératifs du Grenelle de l'environnement que ce plan devra respecter. En juin 2009, l'Assemblée de Corse, alors à majorité de droite, n'avait pu se mettre d'accord à ce sujet, ce qui avait amené le gouvernement à se saisir du problème (cf. "BQ" du 3 février 2010). L'Assemblée de Corse, passée à gauche après les élections régionales de mars 2010, avait approuvé en décembre le texte que viennent de voter les sénateurs.

DANS LE MONDE

◆ Les quelque 200 premiers militaires français ont quitté l'Afghanistan hier, dans le cadre du début de retrait annoncé en juillet par le président Nicolas SARKOZY, qui prévoit le départ de 1000 soldats d'ici à la fin 2012 et de l'ensemble des troupes françaises en 2014. Le début du retrait

des 4000 soldats français suit celui entamé par les Américains, à l'issue d'un été l'été particulièrement meurtrier pour l'armée française qui a perdu 17 hommes entre le 1er juin et le 17 septembre.

◆ L'armée kényane a déclaré hier avoir renforcé ses positions dans le sud de la Somalie en vue de nouvelles attaques contre les shebab liés à Al-Qaïda au moment où Paris annonçait la mort de Marie DEDIEU, une des Européennes dont l'enlèvement a entraîné l'offensive de Nairobi. Le Quai d'Orsay a fait part de son "indignation devant l'absence totale d'humanité et la cruauté dont ont fait preuve les ravisseurs de notre compatriote dont nous voulons qu'ils soient identifiés et traduits devant la justice". Il est probable que Marie DEDIEU, qui souffrait d'un cancer, soit morte faute de soins appropriés.

◆ Le président du parti islamiste Ennahda, donné favori du scrutin de dimanche en Tunisie, a mis en garde hier contre un "risque de manipulation des résultats" au cours d'une conférence de presse à Tunis. "S'il y a une manipulation, nous rejoindrons les forces et les gardiens de la révolution qui ont fait tomber Ben ALI et les premiers gouvernements (intérimaires). Nous sommes prêts à faire tomber jusqu'à dix gouvernements s'il le faut", a déclaré M. Rached GHANNOUCHI.

◆ La Commission européenne a proposé hier de créer un "mécanisme pour l'interconnexion en Europe" destiné à attirer les investissements vers les réseaux européens dans les domaines des transports, de l'énergie et du numérique. Elle souhaite réserver à ce mécanisme une enveloppe de 50 milliards d'euros dans le prochain budget pluriannuel de l'UE (2014 et 2020) actuellement en négociation. L'idée est de cofinancer des projets d'infrastructure considérés comme stratégiques en encourageant, via un effet de levier, le secteur privé à investir. Pour faciliter le financement de ce mécanisme, la Commission a également adopté un projet d'instrument financier d'un nouveau type dans l'UE, en liaison avec la Banque européenne d'investissement (BEI) : un emprunt obligataire européen de financement de projet appelé "Project Bond Initiative". Le budget de l'UE serait utilisé pour fournir à la BEI des capitaux destinés à couvrir une partie du risque qu'elle assume lorsqu'elle finance les projets. Une phase pilote pour cet instrument va prochainement débuter avec une enveloppe initiale de 230 millions d'euros.

◆ Le tribunal de l'Union européenne a confirmé hier la condamnation de la France à verser une astreinte de près de 57,77 millions d'euros pour avoir trop longtemps toléré la vente de petits poissons comme le "merluchon", interdite par la législation européenne. La France avait été condamnée devant la Cour européenne de justice en 2005 à une amende de 20 millions d'euros mais contestait le paiement d'une astreinte supplémentaire pour ne pas avoir exécuté un premier arrêt de la Cour, qui lui avait déjà ordonné en 1991 de mieux contrôler l'interdiction de pêcher des poissons de petite taille. La France est le troisième Etat de l'UE, après la Grèce et l'Espagne, à être condamné à payer une astreinte, en plus de l'amende, mais jamais la somme à payer n'avait été aussi élevée.

◆ Le Saint-Siège a annoncé hier que le cardinal ghanéen Peter Kodwo Appiah TURKSON, président du Conseil pontifical Justice et paix, présentera lundi des propositions concrètes face à la crise économique et sociale que connaît le monde depuis 2008, dans un document intitulé "Pour une réforme du système financier international dans la perspective d'une autorité publique à compétence universelle". Le pape Benoît XVI a plaidé à plusieurs reprises en faveur de "l'intervention publique" face à la logique des marchés.

◆ Le secrétaire d'Etat suisse aux Affaires étrangères Peter MAURER a été désigné mercredi futur président du CICR (Comité international de la Croix-rouge) par l'organisation humanitaire, pour succéder à M. Jakob KELLENBERGER, président depuis 2000 et qui souhaite partir à la fin de son troisième mandat. M. MAURER prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2012.

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Les principaux dirigeants européens se sont réunis à Francfort pour préparer le sommet de dimanche

Les discussions autour du plan européen de sortie de crise s'intensifient au fur et à mesure qu'approche le sommet européen de dimanche. Alors que les négociations franco-allemandes achoppent toujours sur les moyens de "maximiser" la force de frappe du Fonds européen de stabilité financière, le président de la République, M. Nicolas SARKOZY, accompagné du ministre des Finances François BAROIN, s'est envolé en fin d'après-midi pour Francfort où étaient réunis pour la cérémonie de départ de M. Jean-Claude TRICHET de la Banque centrale européenne (BCE) la chancelière allemande Angela MERKEL, son ministre des Finances Wolfgang SCHAUBLE, le président de la Commission européenne José Manuel BARROSO, le président du Conseil européen Herman VAN ROMPUY, le futur président de la BCE Mario DRAGHI et la directrice générale du FMI Christine LAGARDE qui restera en Europe jusqu'à la fin de semaine. Tous se sont ensuite réunis pour une "réunion informelle" de préparation au sommet de dimanche.

Lors d'un déjeuner à l'Elysée avec les députés centristes, le président avait annoncé plus tôt dans la journée qu'il était prêt à se rendre rapidement en Allemagne afin d'y hâter la conclusion d'un accord. "Le président a fait état de difficultés", a rapporté à la presse le président du groupe NC à l'Assemblée nationale, M. Yvan LACHAUD. M. Charles de COURSON, député (NC) de la Marne, a quant à lui indiqué que les difficultés entre Paris et Berlin portaient sur les liens entre la Banque centrale européenne (BCE) et le Fonds européen de stabilité financière (FESF). "Si la BCE ne peut pas refinancer le FESF, nous ne pourrions pas faire face à l'éventualité d'un défaut sélectif de l'Italie, qui provoquera ensuite une crise bancaire majeure en Europe", a prévenu le député. "Or, sur ce point, Mme MERKEL doit non seulement faire face à l'opposition du gouverneur de la Bundesbank, mais également à certains membres de sa coalition. Il faut pourtant modifier rapidement les traités européens, et le faire par la voie parlementaire, très vite". Le président SARKOZY "espère trouver une solution. S'il n'y a pas de solution dimanche, tout peut s'effondrer", a-t-il ajouté, citant le chef de l'Etat.

La semaine dernière, Bercy avait pourtant jugé l'hypothèse d'un adossement du FESF à la BCE "incertaine" après que l'Allemagne et la BCE se soient opposées à ce qu'elles considèrent comme une monétarisation de la dette des Etats (cf. "BQ" du 14/10/2011). Berlin défend à l'inverse l'idée d'un mécanisme qui permettrait au FESF de garantir en partie les émissions obligataires de pays en difficulté, afin de multiplier par "effet de levier" ses capacités de prêt, actuellement de 440 milliards d'euros, sans que les Etats n'aient à augmenter leurs contributions.

FESF : vers une capacité d'intervention de 1000 à 2000 milliards d'euros ?

Reste aussi à poser le curseur des moyens du FESF. Si le refus d'une recapitalisation du Fonds fait consensus, le montant final de sa capacité d'intervention avec effet de levier est toujours en discussion. Depuis plusieurs jours, les appels à une force de frappe comprise entre 1000 et 2000 milliards d'euros se multiplient. Un tel montant permettrait au FESF de faire face à un éventuel défaut de l'Italie. Hier encore, une source diplomatique européenne citée par l'Agence France-Presse a indiqué que "le montant défini sera entre 1000 et 2000 milliards d'euros". Une semaine plus tôt, d'autres sources européennes avaient fait savoir que la zone euro réfléchissait à multiplier par cinq, soit à terme jusqu'à 2500 milliards d'euros, la puissance de feu du FESF.

Parallèlement, l'Allemagne insiste pour que les banques créancières de la Grèce acceptent d'effacer une proportion plus importante que prévu initialement de la dette du pays, mais la France est réservée car elle redoute de devoir ensuite recapitaliser ses banques. "On envisage une décote

(pertes) de 50 % pour les banques" créancières de la Grèce, a indiqué cette même source diplomatique. Dans le cadre du second plan d'aide à la Grèce, décidé en juillet dernier, les banques avaient accepté de perdre 21 % de la valeur des titres grecs qu'elles possèdent.

Hier, Mme MERKEL s'est dite "convaincue" que les Européens allaient "résoudre les choses" et profiter de la crise actuelle pour faire prendre un nouveau départ à la zone euro. La chancelière allemande a répété sa volonté d'"attaquer les problèmes à la racine". Elle s'est dite prête à une modification des traités européens pour y ancrer plus de coordination des politiques économiques et plus de discipline budgétaire, seules mesures à même de transformer la crise actuelle en "opportunité".

Marchés financiers : l'Union complète ses règles et veut plus de transparence

Le commissaire européen aux Services financiers, M. Michel BARNIER, présentera aujourd'hui une batterie de mesures destinées notamment à améliorer la transparence sur les marchés financiers et à mieux protéger les investisseurs. "La crise a des conséquences graves sur l'économie, sur la cohésion sociale. Nos propositions visent à remettre les marchés financiers en ordre", a expliqué M. BARNIER dans une interview à "La Tribune". Ces nouvelles propositions s'inscrivent dans le cadre de la révision de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (Mifid), entrée en vigueur en novembre 2007. Elles visent à combler certaines lacunes de la loi et de la réglementation européennes et de les adapter aux évolutions des marchés, y compris techniques.

Les marchés de dérivés sur les matières premières sont notamment visés, avec un rôle renforcé des autorités de régulation. "Nous ne pouvons laisser se développer des phénomènes d'hyper spéculation, notamment s'agissant des produits agricoles", a expliqué M. BARNIER. Le règlement proposé fixe "des limites de position obligatoires, pour éviter toute manipulation de cours et qu'un intervenant ne s'arroge une position dominante". Pour mieux protéger les investisseurs, les exigences seront aussi plus strictes pour la gestion de portefeuille, le conseil en investissement et les offres de produits financiers complexes, tels que les produits structurés.

Les mesures proposées comprennent également de nouvelles règles pour le trading algorithmique et à haute fréquence, qui repose sur des transactions financières effectuées à la nanoseconde et peut conduire à de multiples dérives. Les opérateurs qui effectuent du trading algorithmique devront notamment fournir un niveau de liquidité "approprié". Une autre législation européenne, la directive sur les abus de marché (MAD), sera également modifiée, pour y introduire des sanctions pénales. "Pour la première fois, nous proposons une définition harmonisée du délit d'initiés et de la manipulation de marché", explique M. BARNIER. "La responsabilité de la personne morale pourra être engagée. Nous n'avons fixé aucun plancher au niveau de la sanction pénale, mais il s'agit d'une première étape".

La majorité à l'Assemblée continue à déminer le terrain avant le vote des articles du projet de loi de Finances

Les députés devaient commencer hier soir à voter les articles du projet de loi de Finances (PLF) pour 2012 ainsi que les amendements adoptés plus tôt par la commission des Finances. Le président du groupe UMP Christian JACOB "a passé pas mal de coups de fil", a-t-on appris de source proche du parti présidentiel, pour convaincre tous les députés de son groupe de ne pas alourdir encore la fiscalité sur les hauts revenus.

En ligne de mire, l'amendement du député Michel PIRON, qui propose d'instaurer une tranche d'impôt supplémentaire de 46 % pour les revenus supérieurs à 150 000 euros par part. Après les coups de fil de M. JACOB, les cosignataires de l'amendement, de 85 initialement, n'étaient plus

que 35. Au groupe UMP, on souligne que beaucoup de députés avaient initialement signé cet amendement avant le compromis passé la semaine dernière entre Matignon et les députés de la majorité sur la taxation exceptionnelle. Mardi matin, le Premier ministre François FILLON avait prévenu les députés : "on ne peut plus bouger sur ce sujet" (cf. "BQ" d'hier).

Cependant, M. PIRON défend toujours son point de vue. "Je ne connais pas un économiste qui me dit que des économies suffiront à rétablir la situation, il faudra donc de nouvelles recettes. A qui doit-on demander un effort prioritairement ? Aux très hauts revenus", explique-t-il. "Il va présenter gentiment son amendement", puis le retirer en séance, juge une source proche de la majorité.

Vers une réforme de la taxation des jeux en ligne

L'Hémicycle devra aussi se prononcer sur amendement du député (UMP) Jean-François LAMOUR qui propose d'asseoir la fiscalité des jeux en ligne non plus sur les mises des joueurs mais sur la différence entre les mises et les gains, appelée produit brut des jeux (PBJ). La mesure, votée mardi en commission, ne changerait quasiment rien pour les recettes de l'Etat ou de la Sécurité sociale : la taxation des jeux en ligne devrait rapporter 313 millions d'euros l'an prochain (+0,4 % comparé à l'assiette de taxation existante).

Préconisé également par le sénateur (UMP) François TRUCY, ce changement est réclamé par la quasi-totalité des acteurs du secteur. Cette nouvelle base d'imposition des jeux en ligne, identique à "celle retenue dans la quasi-totalité des pays voisins", vise à "garantir la viabilité du marché régulé" et à "sauvegarder l'assiette des prélèvements", selon M. LAMOUR. L'amendement ne propose pas d'abaisser la fiscalité sur les jeux et paris en ligne mais d'adapter les taux de prélèvements à la nouvelle assiette. Les paris hippiques et sportifs en "dur" (casinos, PMU, FDJ) continueraient à être prélevés sur les mises, d'après l'amendement du député de Paris.

Le ministère du Budget serait contre ce changement d'assiette en raison des risques d'évasion fiscale et, surtout, par crainte de voir un débat s'ouvrir sur le niveau de prélèvement des opérateurs. La ministre du Budget Valérie PECRESSE doit publier d'ici une quinzaine de jours un rapport au gouvernement pour une modification éventuelle du dispositif mis en place par la loi du 12 mai 2010 ouvrant le marché des jeux en ligne en France, qui prévoit une "clause de revoyure" 18 mois après la promulgation.

Les députés PS veulent supprimer 10 à 12 milliards d'euros de niches fiscales

Côté opposition, le président du groupe PS Jean-Marc AYRAULT a annoncé que son groupe présenterait des amendements supprimant quelque "10 ou 12 milliards d'euros" de niches fiscales, rappelant que le conseil national des finances avait identifié "à peu près 20 milliards d'euros de niches fiscales inutiles". La "défiscalisation des heures supplémentaires, la TVA dans la restauration" représentent en tout "pas loin de 10 milliards", a-t-il dit, donc "on peut déjà faire une coupe de 10 milliards dans les niches fiscales tout de suite". Il n'a cependant pas précisé sur quoi porteraient les amendements socialistes, mais il a indiqué que les élus PS en déposeraient un pour supprimer "la taxe supplémentaire sur les mutuelles" prévue par le gouvernement.

Invité de "Questions d'Info" LCP/France Info/Le Monde/AFP, M. AYRAULT a expliqué qu'il avait rencontré la veille son homologue du Sénat François REBSAMEN pour "mettre au point (leur) méthode de coordination", maintenant que la Haute Assemblée est passée à gauche. "A l'Assemblée nationale, nous allons défendre des amendements qui ne seront pas votés par la majorité, mais qui peuvent être repris par nos amis du Sénat et qui seront majoritaires au Sénat. Ensuite, quand ça reviendra à l'Assemblée nationale, les députés de l'UMP seront obligés de rétablir des choses impopulaires", comme la taxe sur les mutuelles, a-t-il expliqué.

M. Philippe MARINI, président (UMP) de la commission des Finances du Sénat, veut couper dans toutes les dépenses pour contrer les lobbies

Au Sénat, le nouveau président (UMP) de la commission des Finances Philippe MARINI a mis en avant une méthode qu'il défend depuis longtemps pour réduire les déficits : il faut serrer les vis "partout", a-t-il affirmé sur Europe 1, car "si on désigne, si on met au pilori une catégorie de dépenses, un secteur, aussitôt on déclenche l'action d'un lobby, d'un groupe d'intérêt, il faut absolument se placer au-dessus". "La contrainte, pour être acceptée, doit être horizontale, égale, égalitaire partout", a-t-il insisté. Il a voulu inscrire sa démarche au-dessus des camps, jugeant que si les amis de M. François HOLLANDE, à gauche, "sont peut-être un peu prompts à accepter les dépenses nouvelles", les siens, à droite, "sont peut-être un peu prompts à écouter certaines professions à l'affût d'avantages fiscaux".

De son côté, l'ancien président-directeur général d'Accor Gilles PELISSON, président du Groupement des professions de services (GPS), s'est dit favorable à un relèvement de la TVA à taux réduit dans la restauration, jugeant qu'une telle décision ne "mettrait pas en danger" l'économie. "Si on se met demain à 6,5 % ou à 7 % ou à 7,5 % je crois que ce n'est pas ça qui va faire fuir les clients de nos restaurants", a-t-il déclaré. Le GPS regroupe 23 fédérations de services membres du Medef et près de 35 grandes entreprises, dans les domaines des activités financières, des transports, des services aux entreprises, des services aux particuliers, des services à la personne et des services aux collectivités.

MM. Bruno LE ROUX et Michel SAPIN, proches du candidat du PS à l'élection présidentielle François HOLLANDE, participeront aux négociations menées par le PS avec EELV dans la perspective de 2012

Ainsi que nous l'annoncions (cf. "BQ" d'hier), la Première secrétaire du PS Martine AUBRY et le candidat socialiste à l'élection présidentielle François HOLLANDE, qui a remporté dimanche la primaire organisée par le parti avec près de 60 % des suffrages (cf. "BQ" du 17 octobre), ont confirmé hier que deux proches de M. HOLLANDE allaient participer avec l'équipe de Mme AUBRY à un travail sur le projet et aux négociations avec les partenaires de la gauche dans la perspective des élections législatives de 2012.

Tous deux se sont exprimés tour à tour devant la presse à l'issue du premier Bureau national d'après la primaire, auquel ont également participé les trois autres candidats à la primaire, Mme Ségolène ROYAL et MM. Manuel VALLS et Arnaud MONTEBOURG. Mme AUBRY a évoqué "un bon climat qui augure bien pour la suite". "Peu important les fonctions, l'important, c'est que ça marche", a renchéri M. HOLLANDE. Ces évolutions, mises en place en attendant l'annonce de l'organigramme de l'équipe de campagne de M. HOLLANDE début novembre, "n'entraînent pas de bouleversement" au sein du parti, a souligné Mme AUBRY.

"Il y a deux domaines sur lesquels je veux être très attentif, en parfaite compréhension et cohésion avec Martine AUBRY : c'est la question de l'actualisation de notre projet par rapport aux circonstances que nous traversons, par rapport aussi à la discussion avec nos partenaires et sur le contenu – l'accord de gouvernement – et sur les circonscriptions", a expliqué M. HOLLANDE. "Pour les discussions", M. Christophe BORGEL, secrétaire national aux élections et aux fédérations, "est accompagné par Bruno LE ROUX", député de Seine-Saint-Denis proche de M. HOLLANDE, a confirmé ce dernier. "Et pour l'aspect programmatique", M. Michel SAPIN (ancien ministre, proche de M. HOLLANDE) et M. Guillaume BACHELAY (fabiusien proche de Mme AUBRY, cheville

ouvrière du projet) travaillent ensemble", a-t-il également indiqué, en évitant le mot "binôme". Peu avant, Mme AUBRY avait souligné que MM. SAPIN et BACHELAY étaient chargés de coordonner "le programme du candidat et le projet du parti". "Nous allons donc reprendre le travail sur le projet", a-t-elle dit, soulignant qu'il y avait "des sujets à préparer", comme "la réforme fiscale, si on veut la mettre en forme rapidement".

Par ailleurs, les deux tenants de l'aile gauche du Parti restent en place : M. Benoît HAMON comme porte-parole et M. Régis JUANICO comme trésorier.

Ce dernier a par ailleurs précisé hier que la primaire socialiste avait été une opération bénéficiaire d'au moins 1 million d'euros, le PS ayant largement couvert ses frais d'organisation (estimés entre 3,5 et 4 millions d'euros) grâce à la contribution des participants au scrutin, qui a rapporté entre 4,8 et 5 millions. Au premier tour, les votants (plus de 2,6 millions) ont en réalité versé en moyenne entre 1,40 et 1,50 euro, au lieu du montant minimum d'un euro. Au second tour, certains ont reversé un euro, alors qu'ils n'étaient pas obligés de le faire et il y a eu "énormément" de nouveaux votants qui, eux, devaient s'acquitter de cette somme. En moyenne les participants du second tour (plus de 2,8 millions) ont versé 40 à 50 centimes chacun, toujours selon M. JUANICO.

Le dépôt des candidatures pour les élections législatives repoussé à fin novembre

Dans ce contexte, Mme AUBRY et M. HOLLANDE ont annoncé que le Bureau national avait décidé de repousser de quinze jours, de début à fin novembre, les dates de dépôt des candidatures socialistes aux élections législatives, "ce qui nous laissera le temps au Parti socialiste de conclure l'accord que j'espère avec les Verts d'ici la fin de l'année", a expliqué M. HOLLANDE. "Nous avons envisagé que le dépôt des candidatures se fasse entre le 7 et le 10 novembre, nous avons repoussé ce dépôt au 18 au 22 novembre", avait précisé un peu auparavant Mme AUBRY.

"Comme pour les sénatoriales, nous souhaitons que nous avancions en même temps sur le programme et sur un accord sur les législatives, ce qui ne nous empêchera pas de réserver un certain nombre de postes à nos partenaires pour que l'ensemble de nos camarades puissent déposer leurs candidatures aux législatives", a-t-elle ajouté. Selon M. HOLLANDE, "le travail (avec Europe Ecologie-Les Verts, NDLR) a déjà été bien engagé. Il y a six groupes qui sont constitués, il y a eu beaucoup d'avancées. Il y a quelques points difficiles. Que ces discussions se poursuivent. Nous avons le temps. Que personne ne préjuge du résultat et qu'il n'y ait pas d'ultimatum, nous devons faire en sorte qu'il y ait la bonne formule qui soit trouvée", a-t-il dit. Il a admis qu'il y aurait "forcément un lien entre le nombre de circonscriptions et l'accord de gouvernement". "Nous sommes parfaitement en phase, Martine AUBRY et moi, pour dire que si on a un accord de gouvernement, il y aura des circonscriptions prévues liées à cet accord", a fait valoir M. HOLLANDE. Cet accord, "il faut y arriver avant la fin de l'année", a-t-il dit, soulignant que "c'est le parti qui fait la négociation, pas le candidat".

La situation est délicate, les négociations étant déjà bien avancées avec les écologistes, qui auraient préféré une victoire de Mme AUBRY à la primaire et craignent que les avancées obtenues (notamment sur les circonscriptions) ne soient remises en cause par la désignation de M. HOLLANDE comme candidat. "Mon interlocutrice, c'est Mme AUBRY", avait rappelé lundi la secrétaire nationale des Verts Cécile DUFLOT en se disant toutefois prête à discuter avec M. HOLLANDE s'il le désirait. De fait, M. André VALLINI, sénateur socialiste de l'Isère proche de M. HOLLANDE, n'a pas pris de gants hier pour évoquer le rapport de forces engagé avec les écologistes, affirmant qu'il n'était pas question de "céder à quelque diktat que ce soit".

Mme Eva JOLY, candidate d'EELV à l'élection présidentielle, avait notamment affirmé mardi dans un entretien au "Monde" qu'elle ne ferait pas d'accord avec le PS si celui-ci ne prévoyait pas "un calendrier de sortie du nucléaire" ainsi que "l'abandon de certains grands travaux devenus absurdes comme l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique" ou encore "l'introduction de la proportionnelle" (cf. "BQ" d'hier).

Selon M. VALLINI, qui rendait compte à la presse de la réunion du BN, Mme AUBRY et M. HOLLANDE ont dit "la même chose sur la négociation avec les Verts, d'abord sur l'accord programmatique sur lequel on ne cédera rien de ce que nous croyons juste pour le pays. François HOLLANDE est très ferme là-dessus, Martine AUBRY a dit qu'elle était totalement d'accord avec François HOLLANDE. Nous n'avons pas à céder à quelque diktat que ce soit de la part des Verts", a-t-il dit. "Quand nous aurons un accord de gouvernement, nous négocierons les circonscriptions et là encore, accord total entre Martine AUBRY et François HOLLANDE (...) pour leur céder des circonscriptions à la hauteur de ce qu'ils représentent, pas forcément à la hauteur de leurs attentes", a ajouté M. VALLINI.

"Nous avons parlé de la sortie du nucléaire et du nucléaire en général, Martine AUBRY a rappelé qu'elle n'avait pas tout à fait la même position que François HOLLANDE et aussi que pour autant, on n'était pas sur la position des Verts et qu'il fallait en parler avec eux sans céder à quelque diktat que ce soit de leur part", a ajouté le sénateur de l'Isère. "François HOLLANDE a dit la même chose : pas d'oukase. Sur l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, Martine AUBRY a dit qu'elle avait soutenu cet aéroport comme François HOLLANDE, et qu'il n'était pas question de renoncer à cet aéroport. Les Verts ne vont pas nous dicter leurs conditions", a-t-il conclu.

"Les leçons de 2007 ont été tirées", se réjouit Mme ROYAL

Mme Ségolène ROYAL a estimé hier que les "leçons de 2007", qui avait vu un manque de soutien du parti autour d'elle lorsqu'elle avait été désignée candidate à l'Elysée par les militants, avaient cette fois-ci été tirées, avec un parti "mobilisé" autour de son candidat et des socialistes "rassemblés". "Les leçons sont déjà tirées", cela se voit "dans la façon dont les choses se passent. On a vu le rassemblement dès dimanche soir, le PS totalement mobilisé, les candidats se réunir et se rassembler", a-t-elle déclaré avant la réunion du BN, à laquelle elle a décidé de participer de nouveau. "C'est les leçons de 2007 qui sont tirées et ça c'est bien, c'est responsable. Ça veut dire que tout ce qui a manqué au rassemblement de 2007 est en train de se faire, et sans aucune arrière pensée, sans aucune amertume, sans regard vers le passé", selon elle. "Aujourd'hui, tout le monde est dans le mouvement", s'est-elle réjouie.

De son côté, le député (PS) de Saône-et-Loire Arnaud MONTEBOURG, candidat malheureux à la primaire où il avait recueilli 17,2 % des voix au premier tour, justifie son choix d'avoir voté pour M. HOLLANDE au second tour par "une seule obsession" : "la victoire de la gauche". "J'ai écarté le soutien à Martine AUBRY car la soutenir aurait eu pour conséquence de couper en deux le corps électoral des primaires", fait-il valoir dans une lettre publiée hier sur son site internet, niant s'être "laissé corrompre par on ne sait quelle promesse de haute fonction". Mme AUBRY "avait trop de retard pour l'emporter, même dans le cas où 100 % de mes électeurs se reportaient sur elle", ajoute-t-il. "Et même si cette hypothèse se réalisait, je prenais la lourde responsabilité de briser le résultat et la force des primaires, car la gauche risquait de sortir à 50-50 avec une guerre qui se prolongerait dans la présidentielle, défaite à la clé", poursuit M. MONTEBOURG. Dans contexte, "j'ai fait le choix le plus difficile, celui d'unir ma force à François HOLLANDE, même si nous nous sommes affrontés pendant dix ans. Je l'ai fait avec un seul et unique objectif, presque une obsession : la victoire de la gauche", affirme-t-il encore.

La campagne de communication pour le vote des Français de l'étranger a démarré

La campagne de communication relative à l'élection du président de la République et à l'élection, pour la première fois, de 11 députés par les Français de l'étranger, a débuté le lundi dernier. Sa première phase s'étendra jusqu'au 16 décembre, au moyen d'un clip diffusé sur TV5 Monde et sur France 24, une version audio sur RFI, ainsi que des "bannières" sur les sites Internet de TV5 Monde, de France 24, des quotidiens "Le Monde", "Le Figaro", "Libération", "20 minutes" et sur les réseaux sociaux Facebook et MSN. La deuxième phase de cette campagne de communication se tiendra au printemps. Elle visera à inciter les Français de l'étranger à exercer leur devoir civique, à les informer des différentes modalités de vote (vote à l'urne, vote par procuration pour l'élection présidentielle ; vote à l'urne, vote par procuration, vote électronique et vote par correspondance, pour l'élection législative) et les alerter sur les échéances, qui sont différentes de celles arrêtées pour la métropole (cf. "BQ" du 12 mai).

En effet, par dérogation au régime de droit commun, le scrutin est organisé le samedi dans les ambassades et les postes consulaires situés sur le continent américain. Pour ces postes, le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu le 21 avril et le second le 5 mai (en métropole, 22 avril, 6 mai).

Même dérogation au droit commun pour les élections législatives, qui se dérouleront en métropole les 10 et 17 juin. En outre, un délai de deux semaines est prévu entre les deux tours du scrutin pour l'élection des députés par les Français établis hors de France. Le calendrier de l'élection des députés par les Français établis hors de France s'établit donc comme suit :

1^{er} tour : samedi 2 juin 2012 pour les postes d'Amérique, dimanche 3 juin pour le reste du monde.

2^{ème} tour : samedi 16 juin 2012 pour les postes d'Amérique, dimanche 17 juin pour les postes du reste du monde.

Le financement des législatives sera effectué à hauteur de huit millions d'euros par le ministère de l'Intérieur, un million d'euros par le ministère des Affaires étrangères et européennes, a indiqué hier le ministre d'Etat Alain JUPPE lors d'une audition devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Le Parti radical réaffirme son indépendance, la Droite populaire lance une pétition contre le droit des étrangers aux élections locales qui suscite des controverses au sein de l'UMP

Les appels du secrétaire général de l'UMP, M. Jean-François COPE, au retour du Parti radical au sein de la formation majoritaire semblent vains pour l'instant : quelques semaines après que M. Jean-Louis BORLOO, président du Parti radical, ait renoncé à se présenter à l'élection présidentielle, sa formation a voulu réaffirmer, lors de son Bureau national, le choix de l'"indépendance, adopté par un Congrès en mai dernier.

Le Parti radical diffusera son Manifeste à partir du mois prochain, et organisera des Conventions thématiques, afin de finaliser son projet pour 2012. Ces conventions porteront sur l'éducation, le logement, l'emploi et l'économie, la culture et les territoires. Au mois de janvier, le projet sera soumis aux instances dirigeantes, pour sa validation, avant qu'un Congrès décide du choix pour l'élection présidentielle. En outre, pour la seconde fois, le Parti radical organisera le 9 décembre un "dîner de la République" sur le thème de la défense de la laïcité et des valeurs de la République.

A l'issue de la réunion du Bureau national, l'ancien ministre Rama YADE a été nommée première vice-présidente du Parti radical, devenant ainsi "la numéro 3", derrière le président Jean-Louis BORLOO et le secrétaire général Laurent HENART, les seuls à être élus lors du congrès du Parti. Elle remplace l'ancien ministre Serge LEPELTIER qui avait quitté cette fonction après sa nomination en février comme ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique.

La réaffirmation de l'indépendance du Parti radical intervient alors qu'une partie de ses membres, autour de M. Jean LEONETTI, ministre chargé des Affaires européennes, a participé la semaine dernière à la création du courant "Humaniste" de l'UMP (cf. "BQ" du 14 octobre). Mme Arlette FRUCTUS, secrétaire général adjoint du Parti radical, avait ironisé sur la création de ce courant, qui a pour but de contrebalancer l'influence de la Droite Populaire au sein de l'UMP, en affirmant que l'UMP faisait "rimer humanisme et opportunisme" et que seul "le choix irréversible de l'indépendance" pouvait "permettre à la majorité de marcher sur ses deux jambes".

L'ancien ministre Pierre MEHAIGNERIE, député (UMP) d'Ille-et-Vilaine, président de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, ancien président du CDS, qui n'a pas rejoint le courant Humaniste, a déclaré hier qu'il attendait de ce courant la preuve de sa "totale autonomie d'expression" avant de les rejoindre.

L'organisation du centre et son soutien à l'UMP restent l'une des préoccupations des dirigeants de la majorité, alors que les enquêtes d'opinion semblent montrer que le président de la République, M. Nicolas SARKOZY, ne bénéficierait pas du retrait de la candidature de M. Jean-Louis BORLOO (cf. infra). De fait, le chef de l'Etat se serait montré particulièrement aimable avec le président du Nouveau Centre, l'ancien ministre Hervé MORIN, dont il dénonçait jusqu'alors l'ambition présidentielle, selon plusieurs députés centristes, invités hier à l'Elysée. En juin dernier, recevant des élus centristes, le président de la République, selon des témoins, s'était montré brutal et cassant. "Vous êtes avec moi ou contre moi", avait-il lancé en menaçant les députés de représailles aux législatives si un candidat centriste se présentait contre lui à la présidentielle. M. SARKOZY a remercié hier M. MORIN d'avoir assisté au déjeuner des députés centristes à l'Elysée. Le président de la République s'est dit "très attaché à la diversité" de la majorité et a expliqué n'avoir jamais cru dans la stratégie d'un discours et d'un parti unique", selon plusieurs élus. Si l'hypothèse d'une candidature Morin en 2012 (crédité de 2 % d'intention de vote) n'a pas été directement évoquée, le président a évoqué "plusieurs stratégies possibles" et la "nécessité de se parler" et "d'éviter les attaques personnelles" entre partenaires de la majorité. "Je souhaite que vous soyez tous réélus" aux législatives, a dit le chef de l'Etat à l'adresse des députés présents.

La Droite populaire lance une pétition contre le droit de vote des étrangers

La Droite populaire, l'aile droite de l'UMP, a quant à elle lancé hier une pétition nationale contre le droit de vote des étrangers, présentée comme une réplique au projet PS mais perçue, jusqu'au sein de la droite, comme une volonté d'attirer l'électorat FN. "C'est un vieux fantasme du PS. C'était l'une des 110 propositions de François MITTERRAND en 1981", a déclaré le chef de file de la Droite populaire, le ministre des Transports Thierry MARIANI, en présentant à la presse le site internet www.nondroitdevotedesetrangers.fr qui héberge la pétition. Lancée à la mi-journée, la pétition avait recueilli, à 18h00, 1850 signatures. "Nous attendons des dizaines, voire des centaines de milliers de signataires", assure le député des Bouches-du-Rhône Richard MALLIE. Sur le site, la Droite populaire parle du "droit de vote des étrangers", sans mentionner les scrutins concernés. Aujourd'hui, le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux ressortissants de l'Union européenne pour les municipales. Le PS propose de l'étendre aux citoyens hors-UE pour les "élections locales".

Un terme vague qui donnait lieu mercredi à interprétations contradictoires au PS, certains évoquant les municipales seules, d'autres aussi les cantonales et les régionales. Le candidat PS à la présidentielle, M. François HOLLANDE, a précisé que cela valait "uniquement pour les municipales". Dénonçant "une droite toujours dans la surenchère", il a rappelé qu'il s'agissait d'un "droit qui existe dans la plupart des pays européens".

Pour M. MARIANI, les socialistes sont mus par "des arrière-pensées électorales" car "dans tous les pays où cette mesure a été adoptée, elle a permis de fournir des bataillons d'électeurs au Parti socialiste local". D'où cette "alerte aux Français". Avec la récente victoire au Sénat, "s'il gagne (les élections de 2012), le PS aura tous les moyens de mettre en place cette mesure sans retour". Accusé de chasser sur les terres du FN avec une interview donnée cette semaine à "Minute", M. MARIANI a déploré le "terrorisme idéologique" des médias et dit "assumer à 100 %" cet entretien, tout comme il accorde "aussi des interviews à Libé et à L'Humanité".

L'initiative de la Droite populaire est diversement appréciée à l'UMP. Hostile "par principe" au droit de vote des étrangers, M. Jean-François COPE a déclaré que, en tant que secrétaire général de l'UMP, il lui était "difficile" de "signer des pétitions". Quant à une interview à "Minute", c'est non : "Je n'ai jamais eu de ma vie de contact avec ce journal et je n'ai pas prévu d'en avoir". Il faut "un débat démocratique et apaisé" et non pas "une pétition ou du manichéisme", a déclaré M. Jean LEONETTI (rad), ministre chargé des Affaires européennes, qui a lancé la semaine dernière le courant des Humanistes de l'UMP.

Les Humanistes de l'UMP veulent "limiter" le cumul des mandats

Les Humanistes, nouveau courant de l'UMP regroupant une centaine de parlementaires centristes (cf. "BQ" du 14 octobre), se sont prononcés hier pour une "limitation" du cumul des mandats et "l'inéligibilité systématique à vie" pour tout élu condamné pour corruption. Dans un communiqué publié hier soir, ce mouvement lancé la semaine dernière à l'initiative des ministres MM. Jean LEONETTI et Marc LAFFINEUR indique avoir proposé, lors de sa première réunion hebdomadaire, une "refondation du débat démocratique" sur les sujets de société. Alors que la Droite populaire a lancé le même jour une pétition nationale contre le droit de vote des étrangers aux élections locales (cf. supra), les Humanistes déplorent que "l'émotion, l'immédiateté et le populisme dominant" de tels débats. "Nous proposons de donner aux Français la possibilité de participer directement aux débats sur les sujets qui engagent directement notre modèle de société", insistent-ils en citant l'euthanasie, l'homoparentalité, le financement des lieux de culte, le vote des étrangers ou le fédéralisme européen.

"Très concrètement", les Humanistes plaident pour "des panels de Français qui, avec l'appui d'experts, débattront de manière informée et apaisée", leurs travaux faisant l'objet d'un rapport remis au Parlement pour "nourrir la préparation d'un texte de loi sur le sujet". Ils proposent aussi de "limiter" le cumul des mandats : les parlementaires ne pourront plus être à la tête d'un exécutif local "important" ("très grande ville", "grande intercommunalité", conseil général ou régional) et les mandats intercommunaux seront intégrés dans le calcul. Les Humanistes veulent aussi instaurer "un ticket homme/femme" obligatoire pour les candidatures aux élections nationales, augmenter le montant des amendes si la parité des candidatures n'est pas respectée, "en finir avec les triangulaires" à tous les scrutins uninominaux majoritaires à deux tours (les deux premiers qualifiés), prononcer "l'inéligibilité systématique à vie" pour tout élu condamné pour corruption et prendre en compte le vote blanc. Enfin, ce mouvement veut, comme le secrétaire général de l'UMP Jean-François COPE, aller plus loin dans la réforme territoriale en fusionnant les conseils régionaux et généraux "dans un délai de cinq ans".

L'Assemblée nationale : Organigrammes - Biographies des députés

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

PLFSS 2012 : l'Assurance complémentaire santé sera relevée, au 1^{er} janvier 2012, au niveau du plafond de ressources de la CMU, majoré de 35 %

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a achevé hier soir l'examen du projet de financement de la Sécurité sociale (PLFSS – cf. "BQ" du 19 octobre) en adoptant toute une série d'amendements relatifs à la lutte contre la fraude sociale.

Le plafond de ressources pour toucher une complémentaire santé sera relevé

Le plafond de ressources pour toucher l'Assurance complémentaire santé sera relevé au 1^{er} janvier 2012 au niveau du plafond de ressources de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire majoré de 35 % alors qu'il ne l'est que de 26 % aujourd'hui, selon une disposition votée hier par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Le coût de cette mesure est estimé à 28 millions d'euros en 2012, puis à 56 millions en régime de croisière. Cet amendement devra être voté en séance publique.

L'Assurance complémentaire santé (ACS) est attribuée, sous conditions de ressources, aux personnes qui ne bénéficient pas d'une mutuelle. L'aide au paiement d'une ACS, instaurée le 1^{er} janvier 2005, bénéficie aujourd'hui à 532 000 personnes.

Suspension de la convergence tarifaire des établissements d'hébergement de personne âgées dépendantes

Par ailleurs, un autre amendement voté prévoit la suspension, jusqu'au 31 décembre 2012, de la convergence tarifaire des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD). Dans la mesure où les réformes de tarification des EHPAD et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ont elles-mêmes été reportées, il est apparu cohérent de reporter aussi cette disposition.

Une taxe de 50 millions d'euros sur l'industrie du tabac sera affectée à la Caisse nationale d'assurance maladie

Sur proposition de M. Yves BUR (UMP), rapporteur du budget de la Sécurité sociale, la commission des affaires sociales, a voté hier, un amendement instaurant une taxe de 50 millions d'euros sur l'industrie du tabac qui sera affectée à la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Dans l'exposé des motifs, M. Yves BUR propose que l'effort demandé aux cigarettiers soit "équivalent à celui demandé aux entreprises du médicament qui investissent dans la recherche pour trouver de nouveaux remèdes". "Rien ne justifie que les cigarettiers, qui contribuent au développement de pathologies lourdes, ne contribuent pas eux aussi aux efforts d'équilibre des comptes de la Sécurité sociale", a ajouté M. BUR.

Pour M. Yves TREVILLY, porte-parole de British American Tobacco France, une telle taxe "conduirait à augmenter encore le prix des cigarettes", alors que les prix du tabac ont augmenté d'environ 6 % lundi dernier. En outre, "tous les ans, M. BUR fait adopter le même amendement en commission et tous les ans, il est retiré à la demande du gouvernement", a rappelé le porte-parole du cigarettier.

Procédure d'appel d'offres pour les médicaments génériques d'un même groupe

La Commission a voté une procédure d'appel d'offres pour les médicaments génériques d'un même groupe générique, ce qui permettrait de révéler le prix "efficient" des génériques et par conséquent de faire baisser le prix des molécules. Selon l'exposé des motifs, la procédure se

déroulerait ainsi : "les fabricants de génériques répondent à cet appel d'offres en proposant un prix et une obligation de résultat en termes de volume à ce prix. Puis les autorités de régulation fixent la base de remboursement de l'assurance maladie sur les produits en question, permettant la commercialisation de trois produits". Au final, le fabricant de génériques qui aura proposé un prix plus élevé que le prix fixé par l'autorité de régulation ne pourra être remboursé.

Taxe de solidarité pour l'accompagnement des personnes âgées

La commission a également voté la création d'une taxe exceptionnelle, appelée "Taxe de solidarité pour l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées". Cette taxe est "assise sur le produit brut des jeux, due par les exploitants des jeux de casinos et des cercles de jeux, ainsi que des exploitants de jeux en ligne". Le taux de cette taxe est fixé à 1 % à compter du 1^{er} janvier 2012. Le montant prévisionnel global de cette taxe s'établit à 150 millions d'euros.

La gratuité des soins des assurés du régime spécial des entreprises minières sera maintenue

Par ailleurs, la commission des affaires sociales a proposé que le gouvernement s'engage à garantir la gratuité des soins dont bénéficiaient jusqu'à présent les assurés du régime spécial des entreprises minières. Les députés ont voté, à l'unanimité, un amendement en ce sens, du groupe GDR (Gauche démocrate et républicaine). Selon un décret paru le 31 août dernier au "Journal officiel", l'intégration du régime des mineurs au régime général, décidée en mai dernier par le ministère du Travail et de la Santé, devait être effective à compter du 31 décembre 2013 au plus tard. M. Xavier BERTRAND, ministre du Travail et de la Santé, avait alors promis le maintien des avantages spécifiques des mineurs, et que cette disposition serait inscrite dans le PLFSS 2012.

Le régime minier compte 179 000 affiliés, dont 5 à 7000 meurent chaque année. Quelques centaines de mineurs sont encore en activité en France, essentiellement dans les ardoisières d'Angers et les salines d'Alsace.

La commission des Lois du Sénat rejette la proposition de loi sur l'encadrement militaire des mineurs délinquants

La commission des Lois du Sénat, présidée par le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR, a rejeté hier matin la proposition de loi du député (UMP) des Alpes-Maritimes Eric CIOTTI prévoyant un encadrement de type militaire des mineurs délinquants, déjà adoptée par l'Assemblée nationale (cf. "BQ" du 13 octobre). Sur proposition conjointe de la présidente du groupe CRC, Mme Nicole BORVO COHEN-SEAT (Paris) et du rapporteur du texte, le sénateur (PS) d'Ille-et-Vilaine Virginie KLES, la commission a adopté, par 25 voix contre 21, une question préalable – ce qui a pour effet le rejet global de la proposition de loi.

"Nous avons une opposition de principe à une nouvelle modification de l'organisation de la justice pénale des mineurs et de l'ordonnance de 1945 sans aucune concertation avec les magistrats et les professionnels", a déclaré M. SUEUR, qui a soutenu et voté la question préalable. Il a également évoqué "le risque de déstabilisation des Epide (Etablissements publics d'insertion de la Défense) avec le mélange d'une population de mineurs avec une population de majeurs" qui bénéficient du dispositif "Défense deuxième chance" des Epide. Mme BORVO COHEN-SEAT a, pour sa part, regretté "une nouvelle loi d'affichage dont la visée électoraliste n'échappe à personne et qui se situe dans la droite ligne des lois sécuritaires de Nicolas SARKOZY" et expliqué son initiative par le fait qu'"il s'agit d'une proposition de loi (qui) échappe (donc) au contrôle du Conseil d'Etat".

Le Sénat examinera le 25 octobre la proposition de loi en séance plénière. Le vote en commission laisse toutefois augurer d'un rejet. Dans cette hypothèse, une commission mixte paritaire (CMP) devra être convoquée. Si elle échouait à parvenir à un accord, une nouvelle lecture aurait lieu dans chacune des chambres. En cas de rejet de la proposition de loi par l'une d'elle, il reviendrait au gouvernement de demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement, conformément à l'article 45 de la Constitution.

Rappelons que la commission de la Défense de l'Assemblée nationale, consultée pour avis, avait elle aussi rejeté le texte avant son vote en séance, un fait inédit depuis dix ans traduisant une certaine inquiétude des milieux proches des militaires.

Pluralisme politique : les chaînes d'information iTélé, LCI et BFM TV, ainsi que les stations de radio Europe 1 et France Inter sont mises en demeure par le CSA

Trois chaînes d'information en continu (iTélé, LCI et BFM TV) ainsi que deux stations de radio généralistes (Europe 1 et France Inter) ont reçu de la part du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) une mise en demeure pour ne pas avoir respecté, au cours du troisième trimestre de l'année, les règles du pluralisme politique sur les antennes. Il est reproché aux médias mis en cause d'avoir accordé au Parti socialiste un temps de parole largement supérieur aux limites en vigueur édictées par le CSA en juillet 2009. Ces règles prévoient que l'opposition parlementaire puisse bénéficier d'un temps d'exposition d'au moins 50 % du temps d'intervention cumulé de la majorité présidentielle ; le respect de ces règles est apprécié sur une période de trois mois pour les journaux télévisés, de six mois pour les magazines et autres émissions, pour permettre aux rédactions de lisser les effets de l'actualité. Or sur la période juillet-septembre 2011, iTélé a accordé au PS 146 % du temps de parole donné à la majorité, BFM-TV 142 %, LCI 130 %, Europe 1 152 % et France Inter 128 %, selon les décomptes du CSA (basés sur ceux transmis par les éditeurs).

Pas de sanction, une "extrême surveillance"

Des dépassements "hors de proportion", a insisté M. BOYON. "C'est très embêtant lorsque plusieurs partis disparaissent des antennes pendant plusieurs semaines, plusieurs mois", a renchéri Mme Christine KELLY, conseillère du CSA responsable du groupe de travail sur le temps de parole. Et si on "parle beaucoup de l'UMP", il ne faut pas oublier les autres formations (Front de gauche, Front national, MoDem, NPA, Europe Ecologie les Verts). Depuis que le débat fait rage, le CSA était pressé de réagir par de nombreuses formations politiques, représentées ou non au Parlement. Pour l'heure, la mise en demeure adressée aux contrevenants constitue une "injonction à ne pas recommencer", l'ouverture d'une procédure de sanction étant donc soumise à la récidive, a rappelé hier M. BOYON. C'est un "carton jaune", a noté Mme KELLY, qui annonce une "extrême surveillance" des antennes concernées. En cas de récidive, un éditeur s'expose à l'obligation de lire un communiqué d'excuses lors d'un journal télévisé ou alors à une amende, à la suppression d'une tranche de publicité ou à une amende ne pouvant excéder 3 % du chiffre d'affaires.

Un dispositif "souple"

Devant la presse, le CSA a surtout souhaité effectuer une mise au point pour parer les "mauvaises interprétations" et défendre l'équité et la souplesse du dispositif. L'actualité peut-elle tout excuser ? Non, répond le CSA. Les règles sont applicables et ne méconnaissent pas les exigences du métier, s'est défendue Mme KELLY. Certes l'affaire DSK, décomptée sur le temps de parole du PS, a bousculé l'agenda des journalistes. En revanche, les primaires socialistes ou le basculement à gauche du Sénat, deux événements mis en exergue par les rédactions incriminées, pouvaient être

anticipés, fait-on valoir. Dès le 1^{er} juillet, le CSA avait alerté les rédactions des risques de déséquilibres, a martelé Mme KELLY. Certaines rédactions sont d'ailleurs parvenues à "maîtriser leur antenne", s'est-elle félicitée. "Quand on a tapé du poing sur la table, on a même constaté des rééquilibrages ponctuels", a-t-elle aussi relevé. Et les éditeurs savaient que le rattrapage ne serait pas possible, notamment sur les journaux télévisés. Si elle comprend bien les difficultés, Mme KELLY a par ailleurs opposé une longue série de sujets d'actualité (niches fiscales, budget, règle d'or, procès Chirac...) sur lesquels auraient pu s'exprimer toutes les formations politiques puisque le CSA ne réclame pas un équilibre en termes de sujet (autrement dit une déclaration socialiste sur les primaires ne doit pas obligatoirement être équilibrée par une déclaration UMP sur ces mêmes primaires). Quant à ceux qui jugeraient le cadre trop strict, le CSA oppose une "tolérance" envers les "dépassements raisonnables" pouvant être liés à l'actualité : "à 60 ou 70 %, voire à 80 ou 90 %, on comprend. Mais à partir de 100 % ça devient embêtant. Alors à 150 !", a lancé Mme KELLY qui a invité l'ensemble des éditeurs et partis politiques à la concertation pour comprendre ce qu'il s'est passé, notamment dans la perspective de l'élection présidentielle et de la période électorale qui s'ouvrira le 1^{er} janvier (le décompte des temps de parole obéit alors à d'autres règles puisqu'axé sur les candidats et non plus sur les formations politiques).

Pas de "vente à la découpe" du temps de parole

S'il existe des "minima vitaux" et que des "manquements manifestes" ont bien été relevés, le temps de parole ne doit pas faire l'objet d'une "vente à la découpe", a toutefois mis en garde M. BOYON. "Chaque parti politique ne dispose pas d'un lot attribué chaque année". Pas question donc pour le CSA d'exprimer des instructions comptables pour un éventuel rattrapage (impossible pour les journaux télévisés puisque les compteurs ont été remis à zéro le 1^{er} octobre, toujours envisageable pour les magazines qui sont "loin d'être à l'équilibre", selon M. BOYON). Qui pourrait d'ailleurs légitimement décider d'attribuer X % de temps de parole à telle ou telle formation qui s'estimerait lésée, s'est-il interrogé. Pour les personnalités politiques n'appartenant ni à la majorité ni à l'opposition ou issues de formations non représentées au Parlement, les éditeurs doivent assurer un "temps d'intervention équitable au regard des éléments de représentativité des formations politiques auxquelles elles se rattachent", indique la délibération adoptée en juillet 2009. Au NPA, dont un représentant a observé hier, pour justifier de mesures de rattrapage, qu'au-delà de la dimension quantitative "le mal avait été fait", le CSA a répondu que les règles en vigueur suffisent à garantir que ce qui s'est passé (au troisième trimestre 2011) ne se reproduira pas en période électorale.

Le Conseil national des Barreaux tient sa Convention nationale sur le thème "Confiance et sécurité : nouveaux besoins de droit"

Le Conseil national des Barreaux (CNB), présidé par M^e Thierry WICKERS, tient depuis hier et jusqu'à samedi à Nantes sa 5^e convention nationale. "Entre 5000 et 6000" avocats, soit quelque 10 % de la profession, sont attendus pour cette manifestation, organisée tous les trois ans dans une ville différente, a indiqué M^e WICKERS.

Le président du Conseil constitutionnel, M. Jean-Louis DEBRE, interviendra demain sur la "protection des libertés et questions prioritaires de constitutionnalité", tandis que son prédécesseur et ancien ministre de la Justice, M. Robert BADINTER, évoquera le 30^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort.

Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, M. Michel MERCIER, sera présent vendredi soir.

Les avocats entendent exprimer devant lui leur opposition à un prochain décret qui doit demander au CNB d'établir une liste d'avocats habilités à assister les gardés à vue "dans les affaires de terrorisme et grande criminalité", a ajouté M^e WICKERS. "Etablir une telle liste "serait radicalement contraire au principe du libre choix de l'avocat qui est inscrit dans la convention européenne des droits de l'Homme", pour le président du CNB.

A six mois de la présidentielle, cette convention sera également l'occasion pour la profession d'exprimer ses préoccupations devant des représentants des principaux partis politiques.

Le sénateur (PS) de l'Isère et ancien secrétaire national du PS à la Justice André VALLINI, le député (UMP) de Gironde et secrétaire national de l'UMP à la justice Jean-Paul GARRAUD, le sénateur (EELV) de l'Essonne Jean-Vincent PLACE, le président du MoDem François BAYROU et le président du Nouveau Centre Hervé MORIN sont notamment attendus.

"Nous voulons savoir quels sont les programmes des différents candidats, en matière d'aide juridictionnelle, de procédure pénale, peines planchers, justice des mineurs etc.", a expliqué M^e WICKERS. Les avocats comptent aussi exprimer leurs inquiétudes concernant de récentes réformes, comme celle de la garde à vue qu'ils jugent encore insuffisante en matière de droits de la défense, ou encore l'introduction d'une taxe de 35 euros sur certaines procédures en justice.

La table ronde "Justice et élections présidentielles 2012" se tiendra samedi matin.

Union européenne

Parlement européen
Comité économique et social
Commission, Cour de justice, Cour des comptes,
Banque européenne d'investissement



Les Biographies.com

Plus de 80 ouvrages biographiques et monographiques, sous reliure mobile,
mis à jour de façon permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisés

U n d é p a r t e m e n t d e l a S o c i é t é G é n é r a l e d e P r e s s e

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Alain HENRY, directeur "Vietnam" à l'Agence Française de Développement, devrait se voir confier la direction du cabinet de M. Henri de RAINCOURT, ministre chargé de la Coopération

M. Alain HENRY, directeur "Vietnam" à l'Agence Française de Développement depuis 2007, devrait se voir confier la direction du cabinet de M. Henri de RAINCOURT, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération. Il remplacerait M. Luc RIGOUZZO, qui occupe ces fonctions depuis novembre 2010, et va créer une plateforme de conseil en financement et investissement liée à l'Afrique et la Méditerranée (cf. infra).

Né en mai 1953, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1973), ingénieur civil des ponts et chaussées, M. Alain HENRY fut directeur de travaux à la Société des Grands Travaux de Marseille entre 1978 et 1981. Entré à l'Agence Française de Développement en 1982, il y fut notamment ingénieur chargé de financements de projets, et conseiller géographique Moyen-Orient entre 1982 et 2000. Chef de la division technique Moyen-Orient (2000-2002), puis directeur "infrastructures et développement urbain" (2002-2007), M. Alain HENRY est, depuis 2007, directeur "Vietnam" de cette Agence. Par ailleurs chercheur associé au CNRS, il fut chargé de cours à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'Ecole des Mines de Paris et au Centre d'études et de recherches sur le développement international-CERDI (Université de Clermont-Ferrand).

M. Vincent BAUDOIN, jusqu'alors chargé de mission pour les affaires réservées au cabinet de M. Henri de RAINCOURT, a été promu conseiller technique à ce même cabinet

Par ailleurs, M. Vincent BAUDOIN, né en janvier 1985, ancien chargé de mission "discours et affaires locales" au cabinet de M. Henri de RAINCOURT au ministère chargé des Relations avec le Parlement, qui était, depuis novembre dernier, chargé de mission pour les affaires réservées au cabinet de M. de RAINCOURT, ministre de la Coopération, a été promu conseiller technique à ce même cabinet. Il sera toujours chargé des affaires réservées.

M. Luc RIGOUZZO, ingénieur agronome, directeur du cabinet de M. Henri de RAINCOURT, ministre chargé de la Coopération, va créer une plateforme de conseil en financement et investissement liés à l'Afrique et la Méditerranée

M. Luc RIGOUZZO, ingénieur agronome, ancien directeur général de Proparco, va quitter la direction du cabinet de M. Henri de RAINCOURT, ministre chargé de la Coopération, qu'il assure depuis novembre 2010.

M. RIGOUZZO va créer une plateforme de conseil en financement et investissements liés à l'Afrique et à la Méditerranée, notamment dans les domaines des infrastructures, des techniques financières et de l'agro-industrie. Cette plateforme qui sera appuyée par une institution bancaire, doit s'adresser à des investisseurs "engagés et responsables", qui veulent investir à long terme, en respectant les normes environnementales et sociales.

Né en juin 1963, titulaire d'un diplôme d'agronomie approfondie de l'Institut agronomique de Paris-Grignon et d'un diplôme d'études supérieures de l'Institut technique de banque, ingénieur de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier, M. Luc RIGOUZZO fut chargé de mission à l'agence de Côte d'Ivoire de la Caisse française de développement (1988-1989), puis chargé de mission à l'agence du Cameroun de la Caisse française de développement (1989-1993), avant d'être chargé d'affaires à la Proparco (filiale de la Caisse française de développement pour les concours au secteur privé) jusqu'en 1995. Conseiller technique (dossiers économiques et financiers) au cabinet de M. Jacques GODFRAIN au ministère délégué à la Coopération de mai 1995 à mai 1997, il fut ensuite directeur du département des financements non souverains et du secteur financier de l'Agence française de développement-AFD (2002-2006). Directeur général de Proparco (2006-2010), M. Luc RIGOUZZO fut nommé directeur du cabinet de M. Henri de RAINCOURT, ministre chargé de la Coopération, en novembre 2010.

M. Jean-Paul AMOUDRY, sénateur (UC) et conseiller général (NC) de la Haute-Savoie, élu vice-président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés-CNIL

M. Jean-Paul AMOUDRY, sénateur (UC) et conseiller général (NC) de la Haute-Savoie, membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés-CNIL depuis janvier 2009, vient d'être élu à la vice-présidence de cette commission. Il remplace Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN, conseiller d'Etat, qui occupait ces fonctions depuis 2009, nouvelle présidente de la CNIL (cf. "BQ" du 22 septembre).

Né en mars 1950, licencié en droit public, M. Jean-Paul AMOUDRY fut enseignant à l'Institut universitaire de technologie d'Annecy-le-Vieux et parallèlement secrétaire général de la mairie de Grand Bornand de 1974 à 1984, avant d'être chef du cabinet du maire d'Annecy (alors M. Bernard BOSSON). Maire (UDF-CDS) de Serraval de 1989 à 2001, il est conseiller général (NC) de la Haute-Savoie (élu du canton de Thônes) depuis 1992, ainsi que sénateur de la Haute-Savoie depuis 1995. Il est membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés-CNIL depuis janvier 2009. Membre du Nouveau Centre depuis 2007, il fut secrétaire national du NC, chargé des collectivités locales de 2008 à 2010.

M. Pierre LUNGHERETTI, jusqu'alors conseiller chargé du spectacle vivant, de l'action territoriale et de l'Outre-mer au cabinet de M. Frédéric MITTERRAND, ministre de la Culture et de la Communication, est promu directeur adjoint de ce cabinet

Mme Elodie PERTHUISOT, ingénieur en chef des Mines, ancienne administratrice générale adjointe de la Réunion des musées nationaux, ancienne collaboratrice de Mme Claudie HAIGNERE au ministère délégué aux Affaires européennes, et de M. Jean-Jacques AILLAGON au ministère de la Culture et de la Communication, qui était depuis juin 2010 directrice adjointe du cabinet de M. Frédéric MITTERRAND, ministre de la Culture et de la Communication, vient de se voir confier la direction de ce cabinet, ainsi que nous l'annoncions (cf. "BQ" du 29 septembre).

Elle remplace M. Pierre HANOTAUX, inspecteur général des finances, qui occupait ces fonctions depuis 2009, récemment nommé directeur général délégué de l'Audiovisuel extérieur de la France-AEF (cf. "BQ" des 21 et 22 septembre).

Mme PERTHUISOT est remplacée comme directeur adjoint du cabinet de M. MITTERRAND par M. Pierre LUNGHERETTI, administrateur territorial, ancien directeur général adjoint des services de la Ville de Rennes chargé de la culture, ancien directeur des affaires culturelles de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole, qui était conseiller chargé du spectacle vivant, de l'action territoriale et de l'Outre-mer à ce même cabinet.

Né en 1967, titulaire d'un diplôme d'études approfondies de lettres et civilisation britanniques et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées d'édition, ancien élève de l'Institut national des études territoriales-INET, administrateur territorial, M. Pierre LUNGHERETTI fut notamment directeur du théâtre Kallisté et directeur des affaires culturelles de la Ville d'Ajaccio, de 1996 à 2003. Directeur général adjoint de services de la Ville de Rennes, chargé de la culture et du sport (mars 2005-janvier 2007), puis chargé de la culture, et directeur des affaires culturelles de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole (2007-2009), M. Pierre LUNGHERETTI fut conseiller (livres, archives, valorisation du patrimoine immatériel, action territoriale et Outre-mer) au cabinet de M. Frédéric MITTERRAND, ministre de la Culture et de la Communication (juillet 2009-novembre 2010), et était conseiller chargé du spectacle vivant, de l'action territoriale et de l'Outre-mer à ce même cabinet.

M. Pierre-Emmanuel BEGNY, qui était chargé de mission au cabinet de M. OLLIER, ministre chargé des Relations avec le Parlement, a été promu chef adjoint de ce cabinet

Plusieurs modifications sont intervenues au cabinet de M. Patrick OLLIER, ministre chargé des Relations avec le Parlement.

M. Xavier BOUILLOT, né en 1984, ancien collaborateur de M. Jean-François COPE à la présidence du groupe UMP de l'Assemblée nationale et de Mme Michèle ALLIOT-MARIE au ministère d'Etat, ministère de la Justice et des Libertés, qui était conseiller parlementaire (Assemblée nationale) depuis novembre 2010, devient conseiller parlementaire, chargé de la coordination du pôle Assemblée nationale.

Mme Aurélié TAQUILLAIN, née en 1984, ancienne collaboratrice de MM. Georges TRON au secrétariat d'Etat chargé de la Fonction publique, et Luc CHATEL au ministère de l'Education nationale, Porte-parolat du gouvernement, qui était conseillère parlementaire au cabinet de M. Patrick OLLIER depuis juin dernier, a été nommée conseillère parlementaire, chargée de la coordination du pôle Sénat.

M. Pierre-Emmanuel BEGNY, qui était chargé de mission au cabinet de M. OLLIER, a été promu chef adjoint du cabinet.

Précisons que le chef du cabinet de M. OLLIER est M. Denis GABRIEL.

Né en avril 1984, titulaire d'un Master à l'Ecole d'attaché de presse et communication EFAP, M. Pierre-Emmanuel BEGNY fut, notamment, collaborateur au sein de l'équipe de campagne de M. Franck RIESTER, député (UMP) de Seine-et-Marne (mars-juillet 2007), puis collaborateur au sein de l'équipe de campagne de Mme Roxane DECORTE aux élections municipales de mars 2008, avant d'être stagiaire auprès de M. Pierre-Yves BOURNAZEL, conseiller (UMP) de Paris, alors conseiller (presse et communication) au cabinet de Mme Rachida DATI au ministère de la Justice (2008). Stagiaire au sein de la direction de la police urbaine de proximité (mars 2009), puis chargé de mission auprès du chef du cabinet de M. Henri de RAINCOURT au ministère chargé des Relations avec le Parlement (2009-2010), M. Pierre-Emmanuel BEGNY était, depuis novembre 2010, chargé de mission au cabinet de M. Patrick OLLIER, ministre chargé des Relations avec le Parlement.

M. Antoine POUILLIEUTE, conseiller d'Etat, ancien ambassadeur et Brésil et au Vietnam, président de International Projects Governance-IPG, est nommé parallèlement président du conseil d'administration de France expertise internationale

Ainsi que nous l'annoncions (cf. "BQ" du 13 septembre), M. Antoine POUILLIEUTE, né en décembre 1951, ENA (promotion "Droits de l'Homme"), conseiller d'Etat, ancien ambassadeur et Brésil et au Vietnam, ancien directeur général de l'administration du Quai d'Orsay, ancien directeur général de l'Agence française de développement, ancien directeur adjoint du cabinet de M. Edouard BALLADUR à Matignon, ancien directeur du cabinet de M. Michel ROUSSIN au ministère de la Coopération, fondateur et président de International Projects Governance-IPG depuis septembre 2010, s'est vu confier parallèlement la présidence du conseil d'administration de France expertise internationale.

Rappelons que l'établissement public à caractère industriel et commercial, dénommé " France expertise internationale" a été créé en juillet 2010 dans le cadre de la loi relative à l'action extérieure de l'Etat (cf. "BQ" du 29 juillet 2010). Placé sous la tutelle du ministre des Affaires étrangères, cet établissement s'est substitué au groupement d'intérêt public France coopération internationale. Il a pour mission de concourir à la promotion de l'assistance technique et de l'expertise internationale françaises à l'étranger. Il est dirigé par M. Cyrille PIERRE, conseiller référendaire à la Cour des comptes (cf. "BQ" du 9 septembre), tandis que M. Thierry COURTAIGNE, directeur général de MEDEF international, pourrait se voir confier la présidence de son conseil d'orientation (cf. "BQ" du 16 septembre).

M. David DOUILLET, ministre des Sports, complète son cabinet

M. David DOUILLET, ministre des Sports, vient de compléter son cabinet que dirige M. Richard MONNEREAU.

Mme Véronique POUZADOUX, jusqu'alors attachée parlementaire de M. Joël REGNAULT, député (UMP) des Yvelines, a été nommée chef adjointe de cabinet, chargée des affaires réservées et des élus locaux.

Titulaire d'un master de gestion des collectivités territoriales et diplômée de l'Institut d'études politiques de Grenoble, Mme Véronique POUZADOUX fut chargée de mission aux relations avec les élus au sein de l'UMP (2009-2011). Elle était, depuis juin 2011, attachée parlementaire de M. Joël REGNAULT, député (UMP) des Yvelines.

Mme Domitille PINTA, jusqu'alors consultante spécialisée en Relations Presse et Communication de crise au pôle influence d'Euro RSCG C&O, a été nommée conseillère communication.

Diplômée de l'EDHEC Business School, titulaire d'un Master of Science de l'Aarhus Business School (Danemark), Mme Domitille PINTA fut consultante chez Eurogroup (novembre 2006-octobre 2007). Chargée de mission auprès de la directrice de la communication du groupe Casino (2007-2010) et parallèlement chargée de communication au sein du Pôle Immobilier du Groupe Casino (2009-2010), Mme Domitille PINTA était, depuis avril 2009 consultante spécialisée en Relations Presse et Communication de crise au pôle influence d'Euro RSCG C&O.

M. Eric JOURNAUX, jusqu'alors conseiller technique (sport et développement des territoires) au cabinet de Mme Chantal JOUANNO au ministère des Sports, a été nommé conseiller chargé du développement des pratiques sportives et des territoires.

Conseiller Technique et Pédagogique Supérieur, M. Eric JOURNAUX fut directeur technique régional de canoë-kayak au sein de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports d'Orléans puis directeur technique national adjoint au sein de la fédération française de canoë-kayak avant d'intégrer l'administration centrale en 2002. Il fut chargé de mission sur le développement des sports de nature avant d'être nommé en 2006, adjoint au chef du bureau des fédérations multisports, des activités sportives de nature et des pôles ressources au ministère de la Santé et des Sports. Chef de projet sport et développement durable auprès du directeur des sports à ce même ministère (2009-2010), M. Eric JOURNAUX fut nommé en novembre 2010, conseiller technique (sport et développement des territoires) au cabinet de Mme Chantal JOUANNO au ministère des Sports.

Mme Nelly GARNIER jusqu'alors conseillère technique chargée des discours au cabinet de Mme Chantal JOUANNO au ministère des Sports, occupera les mêmes fonctions au cabinet de M. DOUILLET.

Titulaire d'une licence de lettres modernes et d'une licence de philosophie, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Mme Nelly GARNIER fut consultante au sein du cabinet d'audit et de conseil Ernst & Young, de septembre 2009 à juillet 2010. Mme GARNIER était, jusqu'alors conseillère technique chargée des discours au cabinet de Mme Chantal JOUANNO au ministère des Sports.

Mme Caroline FEL, jusqu'alors directrice associée de Thémis Network, cabinet de conseil en stratégie, a été nommée conseillère technique presse, sport en entreprise, intelligence sportive.

Titulaire d'un Master 2 en "intelligence économique et management stratégique de l'information" et d'un Master 1 en "communication des entreprises", Mme Caroline FEL était jusqu'alors directrice associée de Thémis Network, cabinet de conseil en stratégie.

Mme Cécile TREHEUX, ancienne consultante au sein du pôle "Secteur public" du cabinet de conseil CSC, a été nommée conseillère technique en charge du Parlement.

Titulaire d'un master spécialisé en Affaires publiques européennes à l'Institut Supérieur du Management public et politique de Bruxelles, Mme Cécile TREHEUX fut assistante parlementaire à l'Assemblée nationale. Consultante au sein du pôle "Secteur public" du cabinet de conseil CSC, Mme Cécile TREHEUX a rejoint ensuite le pôle parlementaire du secrétariat d'Etat des Français de l'étranger.

Mme Dominique DANNA, jusqu'alors directeur de l'Etablissement public administratif la Masse des douanes, a été nommée directrice régionale des douanes et droits indirects à Orly

Mme Dominique DANNA, administrateur civil, jusqu'alors directeur de l'Etablissement public administratif la Masse des douanes, a été nommée directrice régionale des douanes et droits indirects à Orly. Elle remplace M. Max BALLARIN, directeur des services douaniers, en poste depuis mars 2010, ancien collaborateur de M. Eric WOERTH à Bercy, nommé directeur du renseignement douanier à la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières au ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat (cf. "BQ" du 18 octobre).

Née en octobre 1956, Mme Dominique DANNA fut chargée du bureau D 2 (affaires contentieuses) à la direction générale des douanes et des droits indirects, au secrétariat d'Etat au Budget (1999-2002), étant nommée parallèlement administrateur civil en 2001. Chef du bureau D 1 (affaires juridiques et contentieuses) de la direction générale des douanes et des droits indirects (2002-2003), puis chef du bureau A 1 (politique générale du personnel), toujours à la direction générale des douanes et des droits indirects (2003-2005), elle fut ensuite détachée en qualité de premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel. En stage au Conseil d'Etat en 2005-2006, puis premier conseiller au Tribunal administratif de Lille (2006-2007), elle fut ensuite affectée à l'Inspection des services de la direction générale des douanes et droits indirects, de juillet 2007 à septembre 2008. Mme Dominique DANNA était, depuis lors directeur de l'Etablissement public administratif la Masse des douanes.

M. François DECOSTER, ancien directeur adjoint du cabinet de M. David DOUILLET au secrétariat d'Etat chargé des Français de l'étranger, conserve ces mêmes fonctions au cabinet de son successeur, M. Edouard COURTIAL

Plusieurs nouveaux collaborateurs ont été nommés au cabinet de M. Edouard COURTIAL, secrétaire d'Etat chargé des Français de l'étranger, que dirige M. Serge MUCETTI, conseiller des affaires étrangères (cf. "BQ" du 4 octobre).

M. François DECOSTER, ancien conseiller diplomatique au cabinet de Mme Valérie PECRESSE au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ancien collaborateur de M. Gilles de ROBIEN et de Mme Noëlle LENOIR, qui était directeur adjoint du cabinet de M. David DOUILLET au secrétariat d'Etat chargé des Français de l'étranger, conserve ses fonctions au cabinet de son successeur, M. Edouard COURTIAL.

Né en avril 1973, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un DESS de droit de l'exportation, ancien élève du Collège d'Europe (Bruges), M. François DECOSTER fut chargé de mission au cabinet de M. François LEOTARD, à la présidence de l'UDF (1996-1998). Collaborateur parlementaire de M. Bernard LEHIDEUX (1998-1999), puis de M. Jean-Louis BOURLANGES (2000-2001) au Parlement européen, il fut par ailleurs coordinateur de la délégation française du groupe PPE au Parlement européen (1998-1999). Assistant académique senior au collège d'Europe à Bruges (2001-2002), il fut ensuite conseiller technique chargé des relations avec le Parlement européen au cabinet de Mme Noëlle LENOIR au ministère délégué aux Affaires européennes (2002-2003). Chargé d'études pour les affaires internationales, les questions européennes et la défense au groupe UC du Sénat (2003), il fut conseiller diplomatique de M. Gilles de ROBIEN au ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer (2003-2005) au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2005-2007). Conseiller diplomatique (affaires internationales, relations communautaires et décentralisation) au cabinet de Mme Valérie PECRESSE au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de juin 2007 à novembre 2010, M. François DECOSTER fut directeur adjoint du cabinet de M. David DOUILLET au secrétariat d'Etat chargé des Français de l'étranger de juin à septembre 2011. Par ailleurs, vice-président national du Mouvement des jeunes républicains (1993-1998), puis des jeunes UDF (1998-2000), il est adjoint au maire de Saint-Omer, depuis 2001 et conseiller régional (NC) du Nord-Pas-de-Calais, depuis 2010. Il est en outre depuis novembre 2011, secrétaire national du Nouveau Centre, chargé des relations internationales.

M. Sébastien JEANNEST, qui était chef du cabinet de M. Edouard COURTIAL, alors député (UMP) de l'Oise, devient chef de cabinet, conseiller auprès du secrétaire d'Etat.

Né en novembre 1974, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Sébastien JEANNEST fut gestionnaire back-office chez Crédit Agricole Indosuez en 1999-2000, avant d'être auteur indépendant pour la société Eurostaf (groupe Les Echos) (2001-2002). Il était, depuis juin 2002, chef du cabinet de M. Edouard COURTIAL, alors député (UMP) de l'Oise, maire d'Agnetz.

M. Jérémy REDLER, jusqu'alors chargé de mission au pôle "Fédérations – élections – élus" de l'UMP, a été nommé chef adjoint de cabinet, conseiller parlementaire.

Né en novembre 1981, titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion et d'un Master 2 Marketing et Stratégie, M. Jérémy REDLER fut chargé de la coordination marketing Garnier pour la zone Afrique-Orient-Pacifique à la division Produits Grand public de L'Oréal (2006), avant de rejoindre la cellule de coordination des déplacements des orateurs nationaux pour la campagne présidentielle de M. Nicolas SARKOZY (janvier-mai 2007). M. Jérémy REDLER était depuis juin 2007 chargé de mission à l'UMP, tout d'abord à la direction des fédérations, puis au pôle "Fédérations – élections – élus".

Mme Aurélié HERZ, jusqu'alors assistante parlementaire de M. Eric WOERTH, député (UMP) de l'Oise, ancienne collaboratrice de M. Georges TRON au secrétariat d'Etat à la Fonction publique, de Mme Nelly OLIN ainsi que de MM. Laurent WAUQUIEZ et Eric WOERTH, est nommée conseillère presse et communication.

Née en janvier 1982, titulaire d'un master de science politique, Mme Aurélié HERZ fut stagiaire à la délégation à l'information et à la communication de la défense-DICOD du ministère de la Défense (2005), avant d'être chargée de mission puis conseillère pour les relations presse et la communication au cabinet de Mme Nelly OLIN au ministère de l'Ecologie et du Développement durable (2006-2007). Chargée de mission pour la communication et la presse au cabinet de M. Laurent WAUQUIEZ au secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, Porte-parolat du gouvernement (2007-2008), elle fut chargée de mission pour la communication et la presse au cabinet de M. Eric WOERTH au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat (2008-2010) puis au ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique (mars-novembre 2010). Chargée de mission (novembre 2010-mars 2011), puis conseillère communication au cabinet de M. Georges TRON au secrétariat d'Etat à la Fonction publique (mars-mai 2011), elle fut ensuite consultante senior à l'agence Albertine et Média. Mme Aurélié HERZ était depuis le mois dernier assistante parlementaire de M. Eric WOERTH, député (UMP) de l'Oise.

M. Jean-René GARCIA, ancien collaborateur de M. François BAROIN, a été nommé conseiller auprès de Mme Catherine BRECHIGNAC et de M. Jean-François BACH, secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences

M. Jean-René GARCIA professeur associé à l'Université Paris-XIII, ancien conseiller "études et arguments" au cabinet de M. François BAROIN au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, Porte-Parolat du gouvernement, a été nommé conseiller auprès de Mme Catherine BRECHIGNAC et M. de Jean-François BACH, secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences de l'Institut de France.

Né en 1970, titulaire d'un doctorat en droit public et d'un DEA d'Etudes des sociétés latino-américaines, M. Jean-René GARCIA fut chercheur associé en droit et science politique à l'Université de la Cordillera en Bolivie (1997-2001) puis attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Institut des hautes études de l'Amérique latine de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris-III (2001-2004). Conseiller technique (relations internationales et recherche) du recteur de Guyane (2004-2006) puis chargé de mission auprès de M. Jean-Michel BLANQUER, alors directeur adjoint du cabinet de M. Gilles de ROBIEN, au ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (2006-2007), il fut ensuite chargé de mission au cabinet de M. François BAROIN au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (mars-mai 2007). Ingénieur de recherche à l'Université de la Sorbonne Nouvelle Paris-III puis conseiller du président de l'Institut des Amériques (2008-2010), il fut par la suite conseiller technique Etudes et Prospective au cabinet de M. François BAROIN au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat (mars-novembre 2010) puis conseiller Etudes et Arguments, à son cabinet au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, Porte-Parolat du gouvernement, de novembre 2010 à juillet 2011. M. Jean-René GARCIA est en outre depuis février 2011, professeur associé à mi-temps à l'Université Paris-XIII.

M. Marc DUFOUR, directeur général de la Compagnie nationale Corse Méditerranée, devient président du directoire

M. Marc DUFOUR, ancien président-directeur général d'Air Littoral, qui était, depuis 2010, directeur général de la Compagnie nationale Corse Méditerranée (SNCM), est nommé à la présidence du directoire. Il succède à M. Gérard COUTURIER, qui assurait la présidence du directoire depuis juin 2006, et devient président du conseil de surveillance.

Né en septembre 1955, titulaire d'un diplôme d'études approfondies en droit et économie de l'entreprise, M. Marc DUFOUR fut notamment directeur financier (1980), puis secrétaire général d'Air Littoral (1983-1992), avant d'en être le président-directeur général de 1992 à 2001. Il fut président du conseil de surveillance de cette compagnie de 2001 à 2003 et fut, parallèlement, de 1988 à 2003, président fondateur de l'Ecole supérieure de l'Aéronautique (ESMA). Il fut nommé, en juillet 2010, membre du directoire de la SNCM, dont il est, depuis octobre 2010, directeur général. Il fut, par ailleurs, en juin 2007, candidat (MoDem) aux élections législatives dans l'Hérault, et, en juin 2009, candidat du MoDem aux élections européennes. Il est, parallèlement, président de la Fédération départementale du MoDem de l'Hérault, et adjoint au maire de Montpellier.

Création du nouveau corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat

Un nouveau corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat vient d'être créé par décret paru hier au "Journal officiel".

C'est dans ce nouveau corps interministériel, relevant du Premier ministre et classé dans la catégorie A, que seront progressivement intégrés les membres des corps ministériels d'attachés d'administration et corps analogues.

Il faudra toutefois attendre l'adoption de décrets en Conseil d'Etat qui détermineront les corps d'attachés et corps analogues dont les membres seront intégrés dans le nouveau corps interministériel afin que celui-ci ne soit véritablement effectif.

L'intégralité des actes de recrutement, de nomination et de gestion des membres de ce corps est déléguée aux ministres ou directeurs d'établissement qui seront désignés comme autorité de rattachement. Une commission administrative paritaire sera placée auprès de chacune de ces autorités. S'il n'est pas prévu de créer de commission administrative paritaire ou de structure de gestion interministérielles, un bilan portant sur la gestion de l'ensemble des membres du corps sera présenté, tous les deux ans, au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat. Cette réforme permettra aux membres du nouveau corps d'accéder, par simple mutation, à l'ensemble des administrations ou établissements de l'Etat, tout en garantissant une gestion de proximité.

Le décret vise également à revaloriser la carrière des attachés qui seront intégrés dans ce nouveau corps des attachés d'administration.

Les mesures de revalorisation se traduisent par la création d'un grade à accès fonctionnel d'attaché d'administration hors classe, accessible aux attachés principaux ayant préalablement exercé des fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité, au sein de leur corps ou dans un emploi fonctionnel, comme le permet le troisième alinéa de l'article 58 du titre II du statut général des fonctionnaires. Les fonctions concernées seront définies par arrêté. Ce nouveau grade permettra aux intéressés, qui relèvent actuellement d'un corps culminant à l'indice brut 966, d'atteindre l'indice brut 1015, puis d'accéder, dans le cadre d'une procédure classique d'avancement au choix, à un échelon spécial contingenté doté de l'échelle lettre A.

EN QUELQUES LIGNES...

◆ L'ancien ministre Michel DELEBARRE, préfet honoraire, sénateur (PS) du Nord, maire de Dunkerque, président de la Mission opérationnelle transfrontalière, président de l'Observatoire des télécommunications dans la ville, a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi tendant à renforcer la lutte contre la contrefaçon au Sénat. Par ailleurs, c'est M. Christian FAVIER, sénateur (CRC) et président (PCF) du conseil général du Val-de-Marne, qui sera rapporteur de la proposition de loi visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies.

◆ Un nouvel Institut d'études politiques (IEP) pourrait ouvrir ses portes dès 2013 à Saint-Germain-en-Laye dans le cadre d'un rapprochement entre les universités de Versailles-Saint-Quentin et de Cergy-Pontoise. Selon M. Emmanuel LAMY, maire (UMP) de Saint-Germain-en-Laye, l'IEP Ile-de-France accueillerait, dès septembre 2013, 150 élèves et 500 à terme. L'établissement, qui pourrait proposer une section consacrée aux sociétés urbaines et à leur gouvernance, serait installé dans les locaux actuellement occupés par l'Institut universitaire de formation des maîtres, qui dépend de l'université de Cergy-Pontoise. Saint-Germain-en-Laye est également candidate pour accueillir le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) "Paris Grand Ouest", issu du rapprochement des deux universités franciliennes. Il existe actuellement neuf IEP en France. Outre Sciences-Po à Paris, des IEP sont implantés à Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Grenoble, Bordeaux, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

◆ Le marionnettiste Renaud HERBIN a été nommé à la direction du Théâtre Jeune Public-Centre dramatique national de Strasbourg. M. Renaud HERBIN succédera le 1^{er} janvier 2012 à M. Grégoire CAILLES. "Son projet pour le Théâtre Jeune Public est porteur d'une ambition forte et d'une vision d'avenir pour l'art de la marionnette grâce à une approche pluridisciplinaire, au regard porté sur l'international, en particulier l'Allemagne et à la place centrale donnée aux artistes dans la vie du théâtre", précise un communiqué. Agé de 37 ans, diplômé de l'Ecole supérieure nationale des Arts de la Marionnette de Charleville-Mézières, M. HERBIN a fondé avec Mme Julika MAYEREN en 1999 la compagnie LàOù, à l'origine de nombreux spectacles où se mêlent marionnettes, acteurs, danseurs, et images avec l'apport de la vidéo.

SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

◆ Le Conseil constitutionnel se prononcera le 10 novembre sur la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) relative au secret-défense déposée par les familles des victimes et les blessés de l'attentat de Karachi (cf. "BQ" du 1^{er} septembre). "Le pouvoir exécutif est maître absolu sans aucun contrôle du pouvoir judiciaire", a souligné M^e Olivier MORICE. "Or, c'est le juge qui doit contrôler l'administration, non l'inverse", a-t-il plaidé en estimant que le rôle purement consultatif de la Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN) n'était pas une garantie suffisante, notamment "dans l'hypothèse où des personnes suspectées seraient elles-mêmes membres d'autorités administratives ou du gouvernement". M^{es} Louis BORE, Patrice SPINOSI et Thibault de MONTBRIAL ont abondé dans le même sens. Le directeur adjoint au secrétaire général du Gouvernement, M. Thierry-Xavier GIRARDOT, a au contraire estimé que "le secret défense a été placé sous la responsabilité de l'Exécutif dont il ne saurait être privé". A l'issue de l'audience, M^e MORICE a déclaré devant la presse "attendre avec impatience" la décision du Conseil Constitutionnel, d'autant plus que "le problème posé ne vaut pas que dans l'attentat de Karachi", a-t-il dit en citant les enquêtes sur Tibéhirine, l'affaire Borel, l'affaire Boulin. Interrogé lors de la séance de questions d'actualité par le député (SRC) de la Manche Bernard CAZENEUVE, le ministre de la Défense, M. Gérard LONGUET, semblant anticiper une censure, a répondu que la décision des Sages "aura l'autorité du droit et naturellement nous la mettrons en œuvre".

◆ Le ministre de l'Energie, M. Eric BESSON a critiqué hier devant la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale l'idée d'une sortie du nucléaire en France, proposée par la candidate EELV à la présidentielle Eva JOLY, qui entraînerait selon lui "la fin de l'indépendance énergétique (...), plus d'émission de dioxyde de carbone, et une électricité beaucoup plus chère".

◆ Les universités autonomes recevront 14,5 millions d'euros au titre du vieillissement démographique qui alourdit leurs masses salariales, a annoncé hier le ministre de l'Enseignement supérieur, M. Laurent WAUQUIEZ, alors que doit se tenir aujourd'hui une réunion plénière de la conférence des présidents d'universités (CPU). "Le financement de la mesure se fera à l'intérieur des crédits ouverts en loi de finances initiale", et "les modalités de répartition entre universités seront précisées dans les jours à venir", selon un communiqué du ministère.

◆ Le ministre de l'Intérieur, M. Claude GUEANT, a déclaré hier lors de la clôture du congrès de Synergie, à propos de la garde à vue qu'"il y a un certain nombre de corrections qui sont certainement à apporter" à la réforme du 14 avril 2011, elles seront "soumises au législateur". "Je crois en particulier qu'il y aura des modifications à faire dans les relations entre les avocats et les officiers de police judiciaire (OPJ)", a poursuivi M. GUEANT. "Sur le papier c'est bien, dans la pratique je sais que cela pose beaucoup de problèmes". "Je note par ailleurs (que cette réforme) change fondamentalement (le) temps d'enquête", a-t-il ajouté invoquant la "charge procédurale" et envisageant également implicitement de possibles modifications. Mais, il faut "nous faire à la nouvelle organisation", a-t-il martelé devant les officiers de police. M. Patrice RIBEIRO, réélu à l'unanimité secrétaire général de Synergie, avait auparavant vivement critiqué ce "système hybride (...) ne bénéficiant qu'aux voyous" et demandé un "allègement" des procédures pour les OPJ. M. RIBEIRO a aussi plaidé pour un "corps unique" de cadres de la police, officiers et commissaires.

◆ "C'est à la puissance publique de désigner le lieu qui doit accueillir le demandeur d'asile et pas à celui-ci de choisir" a fait valoir hier le président l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) M. Arno KLARSFELD, indiquant avoir soumis cette proposition au ministère de l'Intérieur pour faire face à l'encombrement du système d'asile en Ile-de-France, qui accueille 45 % des étrangers en recherche de protection. "A partir du moment où l'étranger est nourri, logé, blanchi et qu'il reçoit une allocation, il peut bien aller dans l'Yonne ou la Creuse à condition que le logement soit décent. Je ne vois pas où est le problème", a-t-il ajouté.

- ◆ La conjoncture et surtout la lourdeur du système informatique ne sont pas favorables à l'avancement du versement des retraites au 1^{er} de chaque mois, et non plus le 9, comme l'a promis le gouvernement, a estimé hier le directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) Pierre MAYEUR, sans se prononcer sur le fond, ni l'opportunité de la mesure. Selon lui, le coût de ce changement éventuel serait beaucoup plus élevé que "l'évaluation théorique" initiale (quelques dizaines de millions d'euros) et le délai minimum de mise en œuvre serait de 18 mois.
- ◆ Le ministre de l'Education nationale, M. Luc CHATEL, a confirmé hier au "Monde" que l'emploi des qualificatifs "à risque" et "à haut risque" ne figureront plus dans le projet destiné à "repérer" en fin de maternelle les élèves présentant des difficultés (cf. "BQ" des 13 et 14 octobre). "Je reconnais là qu'il y a une maladresse dans le choix des termes", a-t-il ajouté. Le ministre a redit que le projet ne constituait pas "une évaluation" mais "un repérage précoce de la difficulté scolaire" et "des lacunes qui entacheront les apprentissages". "Aux enseignants de maternelle, nous voulons proposer des outils de repérage qui ne seront pas des tests et qui ne classeront pas les enfants", a-t-il assuré. "Je ne sais pas encore si nous maintiendrons des observations sur le comportement dans la version finale", a-t-il poursuivi.
- ◆ Le ministre de la Défense, M. Gérard LONGUET, a estimé hier sur France Inter à propos de la vente d'avions de combat Rafale par Dassault Aviation aux Emirats arabes unis, que "nous sommes dans une négociation où un industriel vend du matériel à un Etat. Si le pouvoir politique français s'en mêle directement et de l'extérieur, il va déséquilibrer la négociation".
- ◆ Le futur Palais de justice de Paris ouvrira en 2017, ont annoncé hier les ministres de la Justice et de la Ville, MM. Michel MERCIER et Maurice LEROY dans le quartier des Batignolles (17^e) où le chantier doit débuter en 2013. D'ici fin novembre, le choix sera fait entre les deux groupes de BTP Bouygues (associé à l'architecte Renzo PIANO), et Vinci (associé à Marc MIMRAM et Françoise RAYNAUD) dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP). Le palais de Justice abritera le tribunal de grande instance (TGI) et tout ou partie des tribunaux d'instance de Paris. Les services de police judiciaire seront implantés dans un immeuble mitoyen. Seules la Cour d'appel et la Cour de cassation resteront sur le site historique de l'île de la Cité. Le coût du projet, annoncé par le président Nicolas SARKOZY en 2009 dans le cadre du "Grand Paris", est de 650 millions d'euros, "le plus gros chantier jamais mené par le ministère de la Justice", a commenté M. MERCIER.
- ◆ Les députés membres de la mission d'information parlementaire sur la sécurité routière, qui a rendu son rapport hier, ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur la proposition du député (UMP) Philippe HOUILLON, rapporteur de cette mission, de sanctionner les excès de vitesse de moins de 10 km/h par une simple amende et non plus par une amende et un retrait de point (cf. "BQ" d'hier). Cette proposition contestée a été adoptée par dix voix contre six. "Je ne soutiens pas cette mesure qui aboutira à une augmentation de la vitesse sur les autoroutes et les voies rapides", a commenté le président de la mission, M. Armand JUNG (PS). Parmi les autres propositions figurent l'interdiction des kits de téléphone mains libres, la création d'un haut-commissariat à la Sécurité routière rattaché au Premier ministre, la généralisation de l'installation sur les véhicules neufs de limiteurs de vitesse s'adaptant aux vitesses limites autorisées à partir du 1^{er} janvier 2018, l'obligation pour tous les conducteurs d'avoir un éthylotest dans son véhicule, la généralisation du freinage ABS pour les motos ou encore la suppression des passages à niveau.
- ◆ Mme Tristane BANON, dont le parquet a classé sans suite la semaine dernière la plainte pour "tentative de viol" qu'elle avait déposée en juillet à l'encontre de M. Dominique STRAUSS-KAHN (cf. "BQ" 14 octobre), a annoncé hier qu'elle renonçait à se porter partie civile contre lui, contrairement à ce qu'elle avait annoncé. "Très clairement, dans la lettre que m'a envoyée le parquet, il dit qu'il y a eu agression sexuelle, donc mon statut de victime est reconnu a minima. Je reste convaincue et je continue d'affirmer que c'était une tentative de viol (...) mais on ne peut plus dire que j'étais une affabulatrice", a déclaré la jeune fille pour justifier sa décision.

POUR VOS DOSSIERS**Les rapporteurs spéciaux du budget au Sénat**

La commission des Finances du Sénat, que préside M. Philippe MARINI, sénateur (UMP) de l'Oise, a désigné les rapporteurs spéciaux du projet de loi de finances pour 2012. Rappelons que le rapporteur général du Budget est Mme Nicole BRICQ, sénateur (PS) de Seine-et-Marne.

Missions du budget général	
Action extérieure de l'Etat	M. Richard YUNG (Soc, Français établis hors de France) M. Roland du LUART (UMP, Sarthe)
Administration générale et territoriale de l'Etat	Mme Michèle ANDRE (Soc, Puy-de-Dôme)
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	M. Yannick BOTREL (Soc, Côtes d'Armor) M. Joël BOURDIN (UMP, Eure)
Aide publique au développement	M. Yvon COLLIN (RDSE, Tarn-et-Garonne) Mme Fabienne KELLER (UMP, Bas-Rhin)
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	M. Philippe MARINI (UMP, Oise)
Conseil et contrôle de l'Etat	M. Charles GUENE (UMP, Haute-Marne)
Culture	M. Yann GAILLARD (UMP, Aube)
Défense	M. François TRUCY (UMP, Var) M. Yves KRATTINGER (Soc, Haute-Saône)
Direction de l'action du gouvernement	M. Philippe DOMINATI (UMP, Paris)
Ecologie, développement et aménagement durables	M. Gérard MIQUEL (Soc, Lot) M. François FORTASSIN (RDSE, Hautes-Pyrénées) Mme Marie-Hélène des ESGAULX (UMP, Gironde) M. Vincent DELAHAYE (UCR, Essonne)
Economie	M. Christian BOURQUIN (RDSE, Pyrénées-Orientales) M. André FERRAND (UMP, Français établis hors de France)
Engagements financiers de l'Etat	M. Jean-Claude FRECON (Soc, Loire)
Enseignement scolaire	M. Thierry FOUCAUD (CRC, Seine-Maritime) M. Claude HAUT (Soc, Vaucluse)
Gestion des finances publiques et des ressources humaines et Provisions	M. Albéric de MONTGOLFIER (UMP, Eure-et-Loir) M. Philippe DALLIER (ratt. UMP, Seine-Saint-Denis)
Immigration, asile et intégration	M. Roger KAROUTCHI (UMP, Hauts-de-Seine)
Justice	M. Edmond HERVE (Soc, Ille-et-Vilaine)
Médias, livres et industries culturelles	M. Claude BELOT (UMP, Charente-Maritime)
Outre-mer	M. Georges PATIENT (app. Soc, Guyane) M. Eric DOLIGE (UMP, Loiret)
Politique des territoires	Mme Frédérique ESPAGNAC (Soc, Pyrénées-Atlantiques)

Missions du budget général	
Pouvoirs publics	M. Jean-Paul EMORINE (UMP, Saône-et-Loire)
Recherche et enseignement supérieur	M. Michel BERSON (app. Soc, Essonne) M. Philippe ADNOT (Non Inscrit, Aube)
Régimes sociaux et de retraite	M. Francis DELATTRE (UMP, Val d'Oise)
Relations avec les collectivités territoriales	M. François MARC (Soc, Finistère) M. Pierre JARLIER (ratt. UMP, Cantal)
Remboursements et dégrèvements	Mme Marie-France BEAUFILS (CRC, Indre-et-Loire)
Santé	M. Jean-Pierre CAFFET (Soc, Paris)
Sécurité	M. Jean-Vincent PLACE (Soc EELV, Essonne)
Sécurité civile	M. Dominique de LEGGE (UMP, Ille-et-Vilaine)
Solidarité, insertion et égalité des chances	M. Eric BOCQUET (CRC, Nord)
Sport, jeunesse et vie associative	M. Jean-Marc TODSCHINI (Soc, Moselle)
Travail et emploi	M. François PATRIAT (Soc, Côte d'Or) M. Serge DASSAULT (UMP, Essonne)
Ville et logement	M. Jean GERMAIN (Soc, Indre-et-Loire)
Missions hors budget général	
Contrôle et exploitation aériens	M. François FORTASSIN (RDSE, Hautes-Pyrénées)
Publications officielles et information administrative	M. Philippe DOMINATI (UMP, Paris)
Accords monétaires internationaux	M. Jean-Claude FRECON (Soc, Loire)
Avances à divers services de l'Etat ou organismes gérant des services publics	M. Jean-Claude FRECON (Soc, Loire)
Avances à l'audiovisuel public	M. Claude BELOT (ratt. UMP, Charente-Maritime)
Avances au Fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres	M. Gérard MIQUEL (Soc, Lot)
Avances aux collectivités territoriales	M. François MARC (Soc, Finistère) M. Pierre JARLIER (ratt. UMP, Cantal)
Contrôle de la circulation et stationnement routiers	M. Vincent DELAHAYE (UCR, Essonne)
Développement agricole et rural	M. Yannick BOTREL (Soc, Côtes d'Armor) M. Joël BOURDIN (UMP, Eure)
Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat	M. Albéric de MONTGOLFIER (UMP, Eure-et-Loir) M. Philippe DALLIER (ratt. UMP, Seine-Saint-Denis)
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien	M. Yves KRATTINGER (Soc, Haute-Saône) M. François TRUCY (UMP, Var)
Participations financières de l'Etat	M. Jean-Claude FRECON (Soc, Loire)
Pensions	M. Francis DELATTRE (UMP, Val d'Oise)
Prêts à des Etats étrangers	M. Yvon COLLIN (RDSE, Tarn-et-Garonne) Mme Fabienne KELLER (UMP, Bas-Rhin)

Missions hors budget général	
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	M. Christian BOURQUIN (RDSE, Pyrénées-Orientales) M. André FERRAND (UMP, Français établis hors de France)
Affaires européennes (article de première partie)	M. Marc MASSION (Soc, Seine-Maritime) M. Jean ARTHUIS (UCR, Mayenne)
Engagements en faveur de la forêt dans le cadre de la lutte contre le changement climatique	M. Yvon COLLIN (RDSE, Tarn-et-Garonne) Mme Fabienne KELLER (UMP, Bas-Rhin)
Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	M. François PATRIAT (Soc, Côte d'Or)
Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs	Mme Marie-Hélène des ESGAULX (UMP, Gironde)

L'ADMINISTRATION EN FRANCE

Conseil d'Etat - Cour des comptes - Administration préfectorale

Inspection générale des finances - ENA - Corps diplomatique

Conseillers et attachés commerciaux - Tribunaux administratifs

Administration centrale des ministères

LES BIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

LIRE - VOIR - ENTENDRE**A LIRE** <**"La fin du malheur français ?" par M. Nicolas TENZER (Stock)**

"Il existe un malheur politique français. Le pessimisme exceptionnel de nos concitoyens le montre comme en témoignent concrètement nos difficultés à rétablir une croissance forte, à lutter contre la déséducation et à éviter la marginalisation, sociale et civique, d'une part croissante de notre société" écrit l'auteur. Penser qu'il suffit de "prendre des mesures" pour y remédier est une illusion. Car ce malheur tient largement à une difficulté de la classe politique à poser les questions essentielles de notre constitution sociale et de nos règles politiques et à mobiliser le pays vers une nouvelle frontière ajoute M. Nicolas TENZER. L'ouvrage restitue "les enjeux qu'il faut affronter en refusant les oppositions factices traditionnelles." En réexaminant "quelques questions majeures – les inégalités, les institutions et la réforme de l'ENA, l'éducation, la liberté, notre inclusion conquérante dans l'Europe et dans le monde, la place et le rôle des élites – il propose les principes qui devront inspirer l'action du futur président dont il trace la feuille de route". Il montre qu'"on peut être radical sans être ni extrémiste ni utopiste, progressiste sans rejeter le libéralisme, qu'on peut combiner excellence et égalité et qu'il est encore possible de conduire un projet d'émancipation"... Précisons que normalien et ancien élève de l'ENA (promotion "Denis Diderot"), président fondateur du Centre d'étude et de réflexion pour l'action politique-CERAP et président d'Initiative pour le développement de l'expertise française à l'international et en Europe, directeur de la revue "Le Banquet", M. TENZER fut, notamment, chargé de mission au cabinet de M. Edouard BALLADUR, Rue de Rivoli, et chef du service de l'évaluation et de la modernisation de l'Etat au Commissariat général du Plan. Il a publié de nombreux livres, parmi lesquels "La République", "Les élites et la fin de la démocratie française", "France : la réforme impossible", "De l'esprit de décision", "Pour une nouvelle philosophie politique", "Quand la France disparaît du monde", "Le monde à l'horizon 2030" (2011).

"Afghanistan : gagner les coeurs et les esprits" sous la direction de M. Pierre MICHELETTI (RFI Presses universitaires de Grenoble)

"Justice est faite ! déclarait le président Barack OBAMA en mai 2011, en annonçant la mort d'Oussama Ben Laden, mettant fin à dix années de bras de fer entre les autorités américaines et le leader islamiste... Une décennie durant laquelle l'épicentre de cet affrontement s'est situé sur les terres afghanes, dix ans de violence et de guerre qui auront été le quotidien d'un peuple dont les perspectives d'avenir ne se soldent pas dans la mort d'un terroriste" expliquent les auteurs de cet ouvrage publié sous la direction de M. Pierre MICHELETTI, professeur associé à l'Institut d'études politiques de Grenoble, ancien directeur des programmes et président de Médecins du monde France. Au fil des pages, des universitaires, des journalistes de terrain et des praticiens de l'action humanitaire croisent leurs points de vue "sur les mécanismes qui alimentent le conflit", "dressent un bilan de la décennie qui s'achève" et "mettent en lumière quelques chemins possibles pour imaginer d'autres scénarios que ceux de la violence répétée... Pour enfin voir fleurir un espoir sur les cendres des attentats du 11 septembre 2001 comme sur la terre endeuillée de l'Afghanistan".

A VOIR - A ENTENDRE <

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Jeudi

7h45 **BFM Business** : M. Maurice LEVY, président du directoire de Publicis Groupe SA ("Good morning business")

- 7h45 **Canal +** : M. Jérôme CAHUZAC, député (PS) du Lot-et-Garonne, président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale ("la Matinale")
- 7h50 **France 2** : la navigatrice Maud FONTENOY, Ambassadeur des océans pour l'UNESCO ("Les Quatre vérités")
- 7h50 **RTL** : M. Michel SAPIN, député (PS) de l'Indre, ancien ministre ("L'invité de RTL" - M. Jean-Michel APHATIE)
- 8h15 **France Info** : M. Manuel VALLS, député (PS) de l'Essonne ("Question d'info")
- 8h15 **Public Sénat** : Mme Michèle ALLIOT-MARIE, député (UMP) des Pyrénées-Atlantiques, ancien ministre ("En route vers la présidentielle")
- 8h20 **Europe 1** : M. Jean-Claude GAUDIN, sénateur des Bouches-du-Rhône, président du groupe UMP du Sénat, maire de Marseille, ancien ministre ("L'interview de Jean-Pierre ELKABBACH")
- 8h20 **France Inter** : Mme Marine LE PEN, présidente du FN ("Le 7/9")
- 8h30 **LCP Assemblée nationale** : M. Jean d'ORMESSON, écrivain et journaliste, membre de l'Académie française ("Politique Matin")
- 8h35 **RMC** : M. Pierre MOSCOVICI, député (PS) du Doubs, ancien ministre, coordinateur de la campagne de M. François HOLLANDE ("Bourdin and Co")
- 10h00 **France Inter** : M. Frédéric MITTERRAND, ministre de la Culture et de la Communication ("Service Public")
- 10h00 **RMC** : Mme Rama YADE, première vice-présidente du Parti radical, ancien ministre ("Les grandes gueules")
- 10h-12h
- BFM Business** : M. Pierre PRINGUET, directeur général de Pernod Ricard ("Intégrale Bourse")
- 12h15 **BFM Business** : Mme Clara GAYMARD, présidente de General Electric pour la région Nord-Ouest Europ ("Le 12-15")
- 12h30 **BFM Business** : M. Jean-Claude MAILLY, secrétaire général de FO ("Le 12-15")
- 13h00 **BFM Business** : M. Henri de RAINCOURT, ministre chargé de la Coopération ("Le 12-15")
- 13h50 **LCP Assemblée nationale** : M. Camille de ROCCA SERRA, député (UMP) de Corse-du-Sud ("In situ")
- 14h45 **Public Sénat** : M. Jack RALITE, ancien sénateur (CRC-SPG) de la Seine-Saint-Denis, ancien ministre ("Mes années Sénat")
- 18h00 **BFM Business** : M. Raymond SOUBIE, président de TADDEO et Julien VAULPRE, directeur général de TADDEO ("Le Grand Journal")
- 18h30 **BFM Business** : M. Félix ROHATYN, Special advisor to chairman and chief executive officer Lazard, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Paris ("Le Grand Journal")
- 18h45 **Europe 1** : M. Serge PAPIN, président-directeur général de Système U ("L'interview politique – Arlette CHABOT")
- 19h20 **France Inter** : M. Alex TURK, sénateur (NI) du Nord, ancien président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ("Le téléphone sonne" : "Biométrie, fichiers, puces électroniques, caméras de surveillance")
- 19h25 **Public Sénat** : M. Pierre HERRISSON, sénateur (UMP) de la Haute-Savoie ("Focus")
- 19h30 **LCP Assemblée nationale** : Mme Chantal JOUANNO, sénateur (UMP) de Paris, ancien ministre et M. Yves COCHET, député (GDR) de Paris, ancien ministre ("Pile et face")
- 22h05 **France 2** : "Complément d'enquête" : "SARKOZY peut-il encore gagner ?"

LA VIE PRIVEE

Naissances

- Mme Carla BRUNI-SARKOZY, épouse du président de la République, M. Nicolas SARKOZY, a mis au monde une petite fille.

Décès

- M. Alain BOUGAULT, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1948), ancien directeur général de Thomson-CSF, à l'âge de 83 ans. M. BOUGAULT était ; notamment, le beau-père de M. Georges CONSOLO, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1967), administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Var, ancien trésorier-payeur général du Var et du Gard, ancien collaborateur de Mme Monique PELLETIER au ministère chargé de la Famille et de la Condition féminine et d'Alice SAUNIER-SEITE au ministère des Universités chargé de la Famille et de la Condition féminine.
- Mme Geneviève DEGROOTE, qui était, notamment, la mère de M. Laurent DEGROOTE, président-directeur général de Norpack L'Emballage industriel SA, ancien président du Centre des jeunes dirigeants.
- M. Edouard POURET, président d'honneur de la Fédération équestre française, à l'âge de 91 ans. M. POURET était, notamment, le beau-père de M. Patrick MUSSAT, avocat au barreau de Paris, vice-président (UMP) du conseil général de l'Orne, maire de La Cochère.
- M. Xavier WALTER, rédacteur en chef de "La Nouvelle Revue Universelle".
- En Autriche, le plus haut dignitaire de l'Eglise orthodoxe autrichienne, le métropolite Michael STAIKOS, à l'âge de 64 ans.

LA VIE PUBLIQUE

A l'Elysée

- Le président de la République, M. Nicolas SARKOZY, effectuera aujourd'hui un déplacement à Changé en Mayenne à l'occasion du quatrième anniversaire du Grenelle de l'environnement. Il prononcera une allocution et visitera le nouveau centre de tri du groupe Séché Environnement. Le chef de l'Etat sera accompagné de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

A Matignon

- Le Premier ministre, M. François FILLON, prononcera ce matin le discours d'ouverture du congrès de l'Union professionnelle artisanale au Palais Brongniart. Il effectuera ensuite, et jusqu'à dimanche, un déplacement en Corée du Sud et au Japon.

Au Conseil économique, social et environnemental

- M. Jean-Paul DELEVOYE, président du Conseil économique, social et environnemental, se rendra aujourd'hui au Palais Brongniart pour le congrès national de l'Union professionnelle artisanale et participera à une conférence donnée à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du "Check up center" à l'hôpital américain de Neuilly.

Dans les ministères

- M. Alain JUPPE, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et européennes, effectue depuis hier, et jusqu'à samedi, un déplacement en Inde. M. JUPPE s'entretiendra notamment avec le Premier ministre indien, M. Manmohan SINGH.
- M. Gérard LONGUET, ministre de la Défense et des Anciens combattants, présidera aujourd'hui une réunion relative à la commission d'indemnisation des victimes des essais nucléaires et clôturera la journée d'élection des représentants du personnel civil au comité technique ministériel, à l'Ilot Saint-Germain.
- Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, se rendra aujourd'hui à Orléans pour un déplacement sur le thème de la prévention des accidents de canalisations.
- M. Michel MERCIER, Garde des sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, inaugurerà aujourd'hui l'accueil centralisé au Tribunal de grande instance de Bobigny et assistera à l'installation de M. Olivier de BAYNAST de SEPTFONTAINES, Procureur général près la cour d'appel de Douai. Le ministre se rendra également à Besançon pour le congrès de l'Assemblée des départements de France.
- M. Claude GUEANT, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, procédera aujourd'hui à la signature de la charte du dialogue social et s'entretiendra avec MM. Bajram REXHEPI, ministre de l'Intérieur du Kosovo et Ivica DACIC, Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur de Serbie. Le ministre assistera également aux obsèques de la gardienne de la paix Anne PAVAGEAU à Bourges.
- M. François BAROIN, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, présidera aujourd'hui une réunion de la commission économique de la nation.
- M. Luc CHATEL, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, procédera aujourd'hui à l'installation du Haut Conseil de la vie associative.
- M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, se rendra aujourd'hui à Luxembourg pour le conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne.
- Mme Roselyne BACHELOT, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, s'entretiendra aujourd'hui avec MM. Bernard VAN CRAEYNEST, président de la CGC et François CHEREQUE, secrétaire général de la CFTC et Mme Laurence PARISOT, présidente du Medef. La ministre interviendra également au "Forum du bénévolat", à l'Hôtel Pulmann Montparnasse.
- M. Eric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, participera aujourd'hui à une réunion de la commission "Energie 2050". Le ministre rencontrera des "capital-risqueurs" et des "business angels" et assistera à un dîner sur la gouvernance d'internet.
- M. Henri de RAINCOURT, ministre chargé de la Coopération, recevra aujourd'hui M. Gilbert KAFANA KONE, ministre de l'Emploi de Côte d'Ivoire.
- M. Philippe RICHERT, ministre chargé des Collectivités territoriales, se rendra aujourd'hui à Besançon pour le congrès de l'Assemblée des départements de France.

- M. Jean LEONETTI, ministre chargé des Affaires européennes, effectuera aujourd'hui un déplacement à Bruxelles pour une conférence politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 et s'entretiendra avec M. Joaquim ALMUNIA, vice-président de la Commission européenne chargé de la concurrence.
- Mme Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'Outre-mer, effectuera aujourd'hui et demain un déplacement à la Réunion.
- M. Thierry MARIANI, ministre chargé des Transports, déjeunera aujourd'hui avec les représentants de la chambre de commerce et d'industrie franco-indienne.
- M. Pierre LELLOUCHE, secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, recevra aujourd'hui M. Gilles RÉMY, président de l'Organisation professionnelle des opérateurs spécialisés du commerce international.
- Mme Nora BERRA, secrétaire d'Etat chargée de la Santé, assistera aujourd'hui à l'ouverture du "Carrefour de la Télésanté 2011", à l'Assemblée nationale et s'entretiendra avec Mme Mireille FAUGERE, directrice générale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris.
- M. Frédéric LEFEBVRE, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation, participera aujourd'hui au congrès de l'Union professionnelle de l'artisanat au Palais Brongniart et recevra M. Didier CHENET, président du Syndicat national des hôteliers, restaurants, cafetiers et traiteurs.
- M. Marc LAFFINEUR, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense et des Anciens combattants, effectuera aujourd'hui un déplacement dans la Loire.
- Mme Claude GREFF, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, se rendra aujourd'hui à Nantes pour la 8^{ème} édition des Etats généraux du droit de la famille et interviendra lors de la conférence de presse organisée à l'occasion de la création de la Fondation de la famille, en qualité de présidente du Comité de parrainage. La ministre assistera également à l'installation du conseil d'administration de la CNAF.
- Mme Jeannette BOUGRAB, secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de la Vie associative, procédera aujourd'hui à la signature de la convention "Service civique-Orange".

LES CABINETS MINISTERIELS

Ouvrage en deux tomes sous reliures mobiles
10 mises à jour par an, faciles à classer

Composition du Gouvernement - Décrets d'attributions - Organigrammes
Biographies des ministres - Biographies et attributions des membres des cabinets

LESBIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

LA VIE DANS LA CITE

Jusqu'au 21 octobre

Besançon - Congrès annuel de l'Assemblée des départements de France.

Jusqu'au 22 octobre

Nantes - 5^{ème} Convention nationale des avocats français.

Aujourd'hui

Assemblée nationale

Matin, après-midi et soir

- Suite de la première partie du projet de loi de finances pour 2012.

Sénat

9h30

Ordre du jour fixé par le gouvernement.

- Suite du projet de loi relatif à l'Agence nationale des voies navigables.

15h

- Questions d'actualité au gouvernement.

Ordre du jour fixé par le gouvernement.

- Suite du projet de loi relatif à l'Agence nationale des voies navigables.

Le 21 octobre

Assemblée nationale

Matin, après-midi et soir

- Suite de la première partie du projet de loi de finances pour 2012.

Le 22 octobre

Paris (55, boulevard Vincent Auriol)

- Convention nationale d'investiture du candidat de la gauche à l'élection présidentielle choisi à l'issue des primaires citoyennes des 9 et 16 octobre.

Le 24 octobre

Assemblée nationale

Semaine du gouvernement

Après-midi et soir

- Suite de la première partie du projet de loi de finances pour 2012 : débat sur le prélèvement européen et suite de la discussion des articles.

Le 25 octobre

Assemblée nationale

Après-midi et soir

- Questions au gouvernement.
- Explications de vote et vote par scrutin public sur la première partie du projet de loi de finances pour 2012.
- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012.

Sénat

Semaine réservée par priorité au gouvernement.

9h30 - Questions orales sans débat.

14h30 et le soir

Ordre du jour fixé par le gouvernement.

- Proposition adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants.



Une publication éditée par la Société Générale de Presse

13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15
Ce journal est Imprimé par Dupli-Print, 95330 Domont, France

Directeur de la publication :	Marianne BÉRARD-QUÉLIN Président-directeur général de la Société Générale de Presse
Directeur de la rédaction :	Etienne LACOUR
<u>Rédaction politique :</u> (redacpol@SGPresse.fr)	Jean-Michel PIGNOUX , rédacteur en chef Marie BEZOU , rédactrice en chef adjointe
<u>Rédaction économique :</u> (redaceco@SGPresse.fr)	Etienne LACOUR
<u>Rédaction communication :</u> (redacom@SGPresse.fr)	Tanguy DEMANGE , rédacteur en chef (publicité) Fabienne SCHMITT , rédactrice en chef (médias)

Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux

Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (*)

LA VIE DANS LE MONDE**Jusqu'au 22 octobre**

Rome - Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO.

Jusqu'au 30 octobre

Guadalajara (Mexique)

- XVI^{èmes} Jeux panaméricains.

Aujourd'hui

Luxembourg - Réunion des ministres européens de l'Agriculture.

Le 21 octobre

Cracovie - Réunion des ministres européens chargés de la famille et de l'égalité des sexes.

Le 23 octobre

Bruxelles - Conseil de l'Union européenne et sommet de la zone euro.

Suisse - Elections fédérales pour renouveler le Parlement.

Bulgarie - Election présidentielle et municipales.

Tunisie - Election de l'Assemblée constituante chargée de rédiger une nouvelle constitution.

Argentine - Election présidentielle et renouvellement de la moitié du Congrès.

Le 30 octobre

Kirghizstan - Election présidentielle.

Le 7 novembre

Bruxelles - Réunion de l'Eurogroupe.

Le 8 novembre

Bruxelles - Conseil "Economie-Finances" de l'Union européenne.

Le 14 novembre

Bruxelles - Conseil "Affaires étrangères" de l'Union européenne.

Les 14 et 15 novembre

Bruxelles - Réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche.

Le 15 novembre

Bruxelles - Conseil "Affaires générales" de l'Union européenne.